

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE

---

REVUE  
DE BRETAGNE

DE  
VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA  
Société des Bibliophiles Bretons

---

TOME VIII

---

6<sup>e</sup> Livraison. — Décembre 1892



PARIS

*Le Délégué des Bibliophiles Bretons,*  
OLIVIER DE GOURCUFF

82, RUE MONCEAU, 82

NANTES

*Le Secrétaire des Bibliophiles Bretons,*  
DOMINIQUE CAILLÉ

2, PLACE DELORME, 2

1892

S'adresser pour ce qui concerne la rédaction à MM. O. de Gourcuff et D. Caillé, et pour l'administration à M. O. de Gourcuff, 82, rue de Monceau, à Paris.

# LES GRANDES SEIGNEURIES

## DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

(SUITE).

### AUBIGNÉ (BARONNIE)

Le château d'Aubigné, qui a donné naissance au bourg de ce nom<sup>1</sup>, remontait certainement à une haute antiquité. Quelques archéologues ont même cru que cette forteresse du moyen âge avait remplacé un « *ca. stellum* », fortification gallo-romaine des premiers siècles de notre ère, se trouvant placée non loin du chemin romain qui conduisait de Rennes à la baie actuelle du mont Saint-Michel<sup>2</sup>.

Quoi qu'il en soit, Aubigné formait dès le XI<sup>e</sup> siècle une importante seigneurie et ses possesseurs figurent honorablement et fréquemment dans les chartres de ce temps. La notice relatant la fondation de l'église de Mouazé fait mention de la guerre d'Aubigné « *Albiniaciense bellum* » qui désolait, vers l'an 1086, toute cette région du pays de Rennes. En 1095, Raoul, seigneur d'Aubigné, confirme une donation faite aux moines du mont Saint-Michel. En 1122, Juhel d'Aubigné est témoin de la donation de l'église d'Iffendic à l'abbaye de Marmoutier; en 1151 et 1162, Guillaume d'Aubigné témoigne également des bienfaits reçus par les religieux de Savigny<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voir la livraison d'octobre 1892.

<sup>2</sup> Aubigné, commune du canton de Saint-Aubin-d'Aubigné, arrondissement de Rennes (Ille-et-Vilaine).

<sup>3</sup> Voy. *Annales de la Société académique de Nantes*, 1850, p. 142.

<sup>4</sup> D. Morice: *Pr. de l'hist. de Bret.* 1, 460, 491, 545, 646.

Raoul d'Aubigné prit la croix vers 1191 et épousa Mahaut de Montsorel, dame de Landal, mais c'était vraisemblablement un cadet de la maison d'Aubigné, car rien n'indique qu'il ait possédé la seigneurie de ce nom ; il forma la branche des d'Aubigné, sires de Landal.

Quant à la branche aînée d'Aubigné, elle se fonda vers cette époque en la maison de Mauvoisin, d'où la seigneurie d'Aubigné passa aux Paynel, famille distinguée de la Normandie<sup>1</sup>.

Foulques Paynel, croisé en 1238, fut seigneur d'Aubigné du chef de sa femme, mais, avec le consentement de celle-ci, il céda cette seigneurie à Pierre Mauclerc, duc de Bretagne.

En 1237, ce prince, dont la belle-sœur Catherine de Bretagne, sœur de la duchesse Alix, avait épousé André III, baron de Vitré, bailla à ce dernier les terre et seigneurie d'Aubigné. Deux ans plus tard Philippote de Vitré, sortie de cette union, épousa Guy VII, sire de Laval, et reçut en dot la châtellenie d'Aubigné<sup>2</sup>.

On sait ce qui arriva quelques années plus tard : André III, seigneur de Vitré, périt, pendant la croisade de saint Louis, au combat de la Massoure en 1252, ne laissant qu'un fils âgé de deux ans à peine et qui mourut dès le 15 mars 1251. Par suite de ce décès, la baronnie de Vitré échut à la sœur aînée de cet enfant, Philippote de Vitré, dame de Laval.

Aubigné se trouva dès lors uni à Vitré, et les comtes de Laval possédèrent ces deux seigneuries pendant plusieurs siècles. Parfois il donnèrent Aubigné en apanage à quelques-uns de leurs cadets : ainsi Louis de Laval, vivant en 1313, reçut cette seigneurie, qui passa, après sa mort, à un de ses frères, André de Laval, sire de Châtillon<sup>3</sup> ; parfois aussi ils s'en désaisirent momentanément, la vendant à réméré, comme fit Guy XVI, qui, après l'avoir cédé à Philippe de Montauban, seigneur de Sens, remboursa celui-ci en 1511 et reprit possession d'Aubigné<sup>4</sup>. Mais en principe la châtellenie

<sup>1</sup> De Courcy : *Nobil. de Bret.*, t. 22, n. 253.

<sup>2</sup> Le Baud : *Les Chroniques de Vitré*, 41, 43.

<sup>3</sup> Le P. Anselme : *Grands officiers de la couronne*, III, 427.

<sup>4</sup> *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E. 390.

lenie d'Aubigné demeura annexée à la baronnie de Vitré depuis 1251 jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

A cette époque, vers 1632, le duc de la Trémouille, comte de Laval et baron de Vitré, vendit les terre et seigneurie d'Aubigné au marquis de Coëtquen.

En 1682, Marguerite de Rohan-Chabot, veuve de Malo de Coëtquen, marquis dudit lieu et comte de Combour, tutrice de leur fils unique Malo-Auguste de Coëtquen, rendit aveu au roi pour sa châtellenie d'Aubigné.

Pendant un siècle Aubigné resta uni au comté de Combour. Le 3 mai 1761, Emmanuel de Durfort, duc de Duras, étant devenu, par son mariage avec Louise-Maclovie de Coëtquen, comte de Combour et baron d'Aubigné, vendit ces deux seigneuries à MM. de Châteaubriant et de Montbourcher, associés à cet effet. Le 4 juin suivant, M. de Châteaubriant, se réservant Combour, reconnut M. de Montbourcher légitime possesseur de la baronnie d'Aubigné que celui-ci ne paya que 70,000 l. parce que M. de Châteaubriant s'appropriait certains fiefs d'Aubigné relevant de Combour<sup>1</sup>.

Le 13 novembre 1765, fut inhumée dans l'église d'Aubigné Marie-Rosalie de Montaudouin, femme de René-Claude de Montbourcher, seigneur de la Magnanne, comte de Betton et baron d'Aubigné, président à mortier au parlement de Bretagne. Ce seigneur — qui était l'acquéreur d'Aubigné en 1761 — mourut lui-même à Rennes le 20 juillet 1776, âgé de 82 ans ; son corps apporté à Aubigné y fut solennellement inhumé dans le chancel de l'église paroissiale. Mais la belle-sœur du baron d'Aubigné, Jeanne-Céleste de Saint-Gilles, veuve de Guy-Amador de Montbourcher, ne reçut qu'une sépulture vulgaire, le 30 mai 1791, dans le cimetière d'Aubigné<sup>2</sup>.

Après la mort du président de Montbourcher, décédé sans enfants, ses seigneuries échurent à ses neveux et nièces ; toutefois cette succession n'était pas encore complètement réglée quand éclata la Révolution.

Aubigné, qualifiée parfois de châtellenie et souvent même de

<sup>1</sup> *Archives du château de Combour.*

<sup>2</sup> Abbé Paris-Jallobert : *Reg. paroiss. d'Aubigné.*



baronnie, était certainement une importante seigneurie au moyen âge. En voici une preuve entre plusieurs autres : le seigneur d'Aubigné, concurrentement avec les grands barons de Vitré, de Châteaugiron et de la Guerche, avait le privilège de porter l'évêque de Rennes faisant solennellement sa première entrée dans la ville épiscopale; après le repas offert par le prélat en cette circonstance, toute la vaisselle qu'on y avait servie appartenait de droit au seigneur d'Aubigné « pour récompense d'avoir soutenu un des pots de la chaire pontificale ».

La baronnie d'Aubigné comprenait à peu près la totalité de dix paroisses : Aubigné, Saint-Aubin d'Aubigné, Andouillé, Neuville, Feins, Montreuil-sur-Ille, Saint-Germain-sur-Ille, Saint-Médard, Chevaigné, Melesse, et une partie des paroisses de Dingé et de Saint-Léger<sup>1</sup>.

Dans toutes ces paroisses, le sire d'Aubigné avait de nombreux fiefs et plusieurs mouvances nobles considérables : c'est ainsi qu'on voyait, relevant de ce baron, les seigneurs de Saint-Aubin d'Aubigné, d'Andouillé, de la Maganne, de Chevaigné, de la Grand-Rivière, de Thoriel, du Boulet, du Vorger-au-Coc, et primitivement au moins ceux de la Rivaudière et du Boisgeffroy. La seigneurie d'Aubigné avait une haute justice, le droit de tenir un marché tous les jeudis et trois foires par an, les droits de guet, coutume, trépas, etc<sup>2</sup>.

Le sire d'Aubigné était aussi seigneur supérieur et fondateur de l'église de Montreuil-sur-Ille et seulement seigneur supérieur des églises d'Aubigné, Saint-Aubin d'Aubigné, Saint-Germain, Chevaigné, Melesse, Andouillé, Saint-Médard et Neuville. Il avait fondé près de son château le prieuré bénédictin d'Aubigné donné à l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, et pendant longtemps il prétendit avoir le droit de nommer le prieur et le recteur d'Aubigné. Il y avait, en effet, deux églises dans ce petit bourg d'Aubigné qu'on appelait toujours administrativement jadis « la ville d'Au-

<sup>1</sup> Voy l'excellente *œuvre féodale de la Bretagne* publiée par M. de la Borderie.

<sup>2</sup> *Archives du Château de Coubaux*.

<sup>3</sup> *Ibidem*.

bigné » : une église paroissiale desservie par un vicaire séculier et une église priorale occupée par un moine de Saint-Melaine : mais quand vint la Révolution, depuis bien des siècles, ce religieux avait quitté Aubigné, et l'église paroissiale étant tombée en ruine, le service divin avait été transféré dans l'église priorale qui subsiste seule aujourd'hui, offrant encore quelques vestiges de sa construction primitive du XI<sup>e</sup> siècle.

Depuis bien longtemps aussi le château d'Aubigné quoique restauré en 1457, est tombé en ruines; cependant son assiette existe toujours, c'est une aire assez vaste entourée de douves encore larges et profondes; dans cette enceinte s'élève, à l'une des extrémités, un fragment considérable du donjon : il se compose d'une grosse tour, ronde à sa base et octogone dans sa partie supérieure. Ces ruines assez pittoresques, entourées de prairies remplaçant d'anciens étangs, ornent un jardin anglais créé depuis quelques années par le propriétaire actuel qui habite l'ancien logis prioral d'Aubigné.

Voilà tout ce qui demeure de cette importante construction féodale qu'élevèrent et habitèrent les sires d'Aubigné et que ruinèrent probablement les guerres de la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

## LA BALLUE (MARQUISAT)

La terre seigneuriale de la Ballue semble avoir été dès le XII<sup>e</sup> siècle l'apanage de la famille Chesnel dont plusieurs membres figurent avec distinction dans les annales de la baronnie de Fougères.

En 1163, Georges Chesnel donna à l'abbaye de Rillé la dime de ses moullins et approuve une autre donation faite au même monastère par Raoul de Sens et son frère, ses vassaux, ce qui prouve que déjà sa maison était puissante dans le pays.

En 1235, Robert Chesnel est choisi comme exécuteur testamentaire de Gédouin de Dol et en 1235 par Raoul, seigneur de Fougères,

<sup>1</sup> Commune de Bazouges-la-Pérouse, canton d'Antrain, arrondissement de Fougères.

comme expert dans l'estimation des biens de la succession d'Eudon comte de Porhoët<sup>1</sup>.

En 1371, Geffroy Chesnel, chevalier, dépose dans l'enquête relative à la canonisation de Charles de Blois dont il avait été l'écuyer et le chambellan. Georges Chesnel, capitaine de Saint-Aubin-du-Cormier en 1402, fut dix ans plus tard témoin du contrat de mariage de la princesse Anne de Bretagne avec le fils aîné du duc de Bourbon. Enfin Raoul Chesnel fut échanson du duc de Bretagne en 1403, et Jeanne Chesnel demoiselle d'honneur de la comtesse de Montfort en 1430<sup>2</sup>.

Le 15 décembre 1419, Regnaud Chesnel, seigneur de la Ballue, rendit aveu pour cette terre à la baronnie de Fougères; il y mentionna son droit de moudre aux moulins du Pontavice appartenant en partie à son suzerain. Mais la seigneurie de la Ballue relevant partie de Fougères, partie de Combour, le 25 mars 1459 Jean Chesnel, chevalier, seigneur de la Ballue, rendit à son tour aveu au seigneur de Combour<sup>3</sup>.

Georges Chesnel, seigneur de la Ballue en 1475, avait épousé dès 1450 Catherine de Rohan. Devenu veuf il se maria à Françoise Hamon. De chacune de ses alliances naquit une fille: l'aînée, Catherine Chesnel, épousa Guillaume de la Bouëxière, dont elle eut Jacques de la Bouëxière, seigneur de la Ballue, marié à Jeanne de Boisadam; — la cadette, Françoise Chesnel, s'unif à Jacques d'Acigné, seigneur de la Rochejagu.

Ce furent ces derniers époux qui conservèrent définitivement la seigneurie de la Ballue pour laquelle ils rendirent aveu au roi, en sa qualité de baron de Fougères, le 27 mai 1541, et au sire de Combour le 24 juin 1545.

Louis d'Acigné leur fils était seigneur de la Ballue en 1551. Se trouvant à son château de la Rochejagu, il vendit le 11 juillet 1555 ses manoir, terre et seigneurie de la Ballue, à Claude de Rieux, dame d'Andelot, femme de François de Coligny; mais un an plus tard,

<sup>1</sup> D. Morice : *Pr. de l'hist. de Bret.* I, 651, 884, 913.

<sup>2</sup> Dom Morice : *Preux de l'hist. de Bret.* II, 21, 24, 209, 737, 873, 1130.

<sup>3</sup> Arch. d'Ille-et-Vilaine. — Arch. du château de Combour.

par contrat du 17 mai 1556, cette dame vendit à son tour la terre seigneuriale de la Ballue à Raoul de Québriac, seigneur de la Hirlaye, et y demeurant en Bagner-Morvan<sup>1</sup>.

Pierre de Québriac, seigneur de la Hirlaye et de la Ballue en 1565, épousa Hélène de la Touche; celle-ci était en 1571 veuve et tutrice de son fils Louis de Québriac et habitait alors la Ballue.

Ce Louis de Québriac, seigneur de la Ballue et chevalier de l'ordre du roi, épousa Odette de Coëtquen, laquelle, devenue veuve, se maria à Vincent du Louet.

Louis de Québriac rendit au roi en 1603 un aveu de la Ballue très détaillé et très intéressant; mais étant mort peu de temps après sans postérité, ses terres et seigneuries passèrent, en 1604, à Gaspard d'Hérouville, fils de Jean d'Hérouville, seigneur dudit lieu en la vicomté de Caen, et d'Amaury de Québriac, et à Renée d'Hérouville, femme de Pierre Boutin, seigneur de Victot, probablement sa sœur. Ceux-ci ne conservèrent pas longtemps la Ballue: le 11 avril 1615, ils vendirent cette terre seigneuriale avec toutes ses dépendances à Gilles Ruellan, baron du Tiercent pour 84 000 l. plus 1 000 l. d'épingles<sup>2</sup>.

Le baron du Tiercent mourut en 1627, après avoir obtenu l'érection de la Ballue en marquisat en 1621; il laissa cette seigneurie à son fils Gilles Ruellan, qui fut lui-même père d'autre Gilles Ruellan, également baron du Tiercent et marquis de la Ballue. Ce dernier se maria deux fois et eut deux enfants: Marie et Gilles Ruellan.

Pour une raison que nous ignorons, le marquisat de la Ballue fut mis en vente judiciairement et acheté le 27 juin 1689 par Marie Ruellan.

Cette dame, déjà veuve du marquis d'Argouges et de M. de Nouville, était alors remariée en troisièmes noces avec Hyacinthe de Quatrebarbes, marquis de la Rongère, mais était séparée de biens d'avec lui, et à sa mort, arrivée vers 1700, la terre seigneuriale de la Ballue retourna à Gilles Ruellan son frère. A partir de ce moment, les Ruellan, barons de Tiercent, possédèrent le marquisat

<sup>1</sup> Archives du château de Combour.

<sup>2</sup> Archives du château de Combour.

de la Ballue jusqu'à la Révolution, époque à laquelle Charles-Louis de Ruellan, dernier marquis de la Ballue, émigra de France. La Ballue et toutes ses dépendances furent alors vendues par la nation.

La seigneurie de la Ballue fut érigée, avons-nous dit, en marquisat, l'an 1622, pour Gilles Ruellan ; on y avait annexé les terres seigneuriales de la Bouëxière, en Sougeal, et de la Rivière, en la Fontenelle.

En 1680, le domaine proche de la Ballue comprenait : les château, métairie et moulin de la Ballue, — les manoirs seigneuriaux de Boulande en Bazouges, la Bouëxière en Sougeal, la Rivière en la Fontenelle et le Rozet en Pleine-Fougères — enfin les métairies du Rocher, Saint-Germinier, la Chauffetaye, la Maison-Neuve, etc. Quant aux fiefs, ils étaient nombreux et s'étendaient en Bazouges, Noyal, Antrain, Sougeal, la Fontenelle, etc. Ils jouissaient d'une haute juridiction exercée à Bazouges. Le seigneur de la Ballue prétendait avoir les prééminences des églises de Bazouges, Antrain, la Fontenelle, Noyal et Pleine-Fougères, des droits d'usage, chauffage, pâturage, etc., en la forêt de Villecartier, le droit à la moitié de la coutume levée par le roi à Antrain, et plusieurs autres privilèges.

Les vassaux de la Ballue étaient tenus, en effet, de remplir certains devoirs envers leur seigneur. Ainsi le propriétaire de la maison des Douves, en la ville d'Antrain, lui devait « à la Chandeleur chacun un un cerge de cire pesant demy livre ».

Le seigneur de la Ballue se disant fondateur d'une partie, sinon de toute l'église de Bazouges — qui était alors le plus singulier temple du diocèse de Rennes n'ayant pas moins de six nefs parallèles — il y avait dans un chœur appelé « le chanceau de la Ballue », un écu et un banc armoriés. C'est dans ce banc que les vassaux des grands fiefs de Noyal-sous-Bazouges devaient, le Vendredi-Saint, lui apporter « une paire de gants blancs et un denier monnoie dans le maistre doigt desdicts gants ». Le même

<sup>1</sup> Voy. les *Aveux de la Ballue* en 1663 et 1680 dont nous extrayons tout ce qui suit. Au siècle dernier, l'intendant de Bretagne estimait la Ballue valoir 6,000 l. de rente.

jour du « vendredy benist » avait lieu « l'offerte », c'est-à-dire l'offrande, « lors de l'adoration de la croix en ladite église de Bazouges. » Lorsque cette offrande était terminée, et avant que le recteur en eût recueilli le montant, M. de la Ballue envoyait un de ses hommes « le sergent féodé de la voirie de Vaux » prendre « trois deniers monnoie de rente à luy deubs sur ladite offerte ».

La quintaine était un exercice d'adresse assez commun en Bretagne. On nommait quintaine un poteau enfoncé en terre jusqu'à hauteur de cheval, sur lequel on posait un mannequin représentant un chevalier armé d'une main d'une masse ou jacquemart, et portant de l'autre un écu. Ce mannequin tournait sur un pivot et l'adresse de ceux qui « couraient quintaine » consistait à frapper l'écu au moyen d'une lance, sans que la masse d'armes vint leur rendre le coup. Souvent — et c'était probablement ainsi à Bazouges — la quintaine consistait dans un simple poteau surmonté d'une sorte de tringle pivotant au-dessus, et qu'il fallait frapper à son point central sous peine d'être atteint par elle. Dans ce cas, une gaulle armée d'un fer appelé « graffe » ou « rocquet » remplaçait la lance, et il suffisait d'engager cette gaulle dans la fente que présentait le milieu de la tringle pour arrêter celle-ci : c'est ce qu'on appelait « rompre la lance » parce que la gaulle s'y brisait ordinairement.

Les courses de quintaines avaient lieu à Bazouges même, le jeudi après la Pentecôte, près du cimetière, dans le grand chemin de Bazouges à Combour ; tous les mariés de l'année « ayant couché la première nuit de leurs noces en Bazouges » étaient tenus d'y prendre part. Les mêmes exercices se renouvelaient quelques jours après « le jour et feste de la Trinité » au bourg de la Fontenelle, et les nouveaux mariés de cette dernière paroisse en étaient les héros.

Pour courir quintaine à Bazouges, il fallait d'abord se munir d'un cheval « garny de selle et harnois », d'une « graffe de fer », d'une paire d'éperons, et « d'une gaulle en bois à laquelle ladite

<sup>1</sup> L'origine de cette rente était la cession faite par le seigneur de la Ballue du terrain nécessaire à la construction du portail du prieuré-cure de Bazouges ; cette paroisse était, en effet, gouvernée par un prieur-recteur, chanoine régulier de l'abbaye de Bilié, près Fougères.

graffe doibt estre mise ». Le cheval et ses accessoires devaient être fournis aux coureurs par le seigneur de la Morlais, en Bazouges.

Tous les nouveaux mariés se réunissaient ensuite autour du poteau de quintaine, « quel post le sergent de la chastellenie de Bazouges doibt fleurir cedit jour ». Ils déclaraient s'ils voulaient courir la quintaine ou s'ils préféraient s'en abstenir ; dans le cas affirmatif, ils montaient, chacun à leur tour, sur le cheval, après avoir chaussé les éperons, saisissaient la gaule de bois armée de la graffe de fer et s'escrimaient en courant devant le poteau ; s'ils doutaient de leur adresse et craignaient les railleries du public, ils pouvaient « s'accommoder » avec les officiers du seigneur, et moyennant finances, se faire exempter d'une course qu'ils redoutaient. Dans tous les cas, lesdits mariés devaient déboursier quelque chose, « soit en vins ou autrement » ; aussi le seigneur de la Ballue réclamait-il le droit de jouir de « deux quintainiers » à Bazouges, c'est-à-dire que les sergents féodés de ses grands fiefs de l'Archevêché et de la Bahidraye, en Bazouges, pouvaient choisir parmi les hommes devant courir la quintaine deux jeunes mariés et tirer d'eux le plus possible « d'émoulements ». En revanche, ce sergent féodé de l'Archevêché devait fournir les cordes pour lier les condamnés à mort, tandis que celui de la Bahidraye fournissait « le drap convenable », pour leur bander les yeux, lorsqu'avait lieu quelque exécution de criminels au gibet dressé par la justice royale sur une lande près la ville de Bazouges.

Quant à la quintaine de la Fontenelle, elle appartenait alternativement, chaque année, au seigneur de la Ballue à cause de son fief de la Rivière, et à celui des Portes en Bazouges : « et doivent lesdicts seigneurs fournir les nouveaux mariés de la Fontenelle de rocquet, d'escu et de cheval, le dimanche de la Trinité. » Le poteau de quintaine de la Fontenelle devait être décoré de verdure et de fleurs par le sergent bailliager du fief de la Rivière. Aujourd'hui encore, il se tient, le jour de la Trinité, une assemblée à la Fontenelle, où l'on montre toujours le champ de la quintaine.

<sup>1</sup> Ceci prouve que le droit de quintaine appartenait à Bazouges au seigneur de la chastellenie de ce nom (c'est-à-dire au roi comme baron de Fougères) et que le seigneur de la Ballue n'avait droit que sur deux des coureurs.

Quand arrivait la fête du Sacre, le seigneur de la Ballue se rendait de bonne heure à l'église de Bazouges et y prenait place en son banc ; lorsque sonnaient neuf heures, certains tenanciers du village de la Buffetaye se présentaient à lui, le saluaient et lui offraient fort poliment « un bouquet de roses bien et dument fait et ordonné ». Tel était leur devoir qui permettait à M. de la Ballue d'offrir lui-même des fleurs au Saint-Sacrement porté en procession solennelle.

La fête de l'apôtre saint Barnabé, célébrée le 11 juin, ne passait point inaperçue à Bazouges. Le seigneur de la Ballue avait obtenu du roi<sup>1</sup>, en effet, le droit de tenir une foire ce jour-là près de son château de la Ballue. Le même jour certains habitants d'Antrain devaient offrir à ce seigneur « un paigne à chevaux et une éponge, sous peine de soixante sols d'amende ».

Le jour de saint Michel, quelques tenanciers du village de la Blochaye, en Bazouges, étaient tenus d'apporter au seigneur de la Ballue un gant de cuir convenable à la fauconnerie et une paire de sonnettes d'argent pour attacher aux faucons.

À la Toussaint, le possesseur d'une pièce de terre au fief de la Gaudaye, en Sougeal, devait fournir à M. de la Ballue et dans son château même une bécasse ; car l'aveu dit expressément « une bécasse de rente au terme de la Toussaints ô portage à la Ballue ». D'autres tenanciers de Sougeal, habitant le fief du Papillon, devaient apporter à leur tour au seigneur de la Ballue deux chapons à la Pentecôte et « une caille vive » à Noël.

Comme seigneur de la Bouëxière et de la Rivière, M. de la Ballue avait en l'église paroissiale de la Fontenelle une chapelle prohibitive dédiée à saint Julien et dans cette chapelle un banc seigneurial.

C'est dans ce banc qu'à la messe du point du jour, à Noël, lui était payée certaine rente par les possesseurs d'un jardin nommé le Haut-Courtil de la Porte, situé en la Fontenelle : cette

<sup>1</sup> Louis XIII accorda à Gilles Ruellan, seigneur de la Ballue, par lettres de décembre 1617, le droit d'avoir deux foires en sa seigneurie les jours saint Barnabé (11 juin) et saint Martin (11 novembre). Ces lettres royales furent enregistrées au Parlement en 1618.



rente consistait « à l'élection desdits détempteurs, en un chapeau de roses ou cinq deniers monnoie ». Il est probable que les roses étant fort rares à Noël, les tenanciers en question préféraient souvent payer les cinq deniers et privaient ainsi M. de la Ballue de son « chapeau de roses » qui n'était autre chose qu'une couronne de fleurs de rosier.

L'ancien château de la Ballue avait été fortifié. En 1603 on y signale une tour flanquant le manoir et « un portal et pont-levis avec deux tours, le tout circulé et environné de murailles et fossés ». Pendant les guerres de la Ligue, certains habitants de Bazouges s'y réfugièrent et le clergé de la paroisse y transféra le trésor de son église ; mais il ne reste aucun vestige de ces vieilles constructions. Le château actuel est une grande habitation du XVIII<sup>e</sup> siècle assez délabrée et sans caractère : c'est un corps de logis flanqué d'ailes et présentant un haut pavillon central. Il fut évidemment construit par les Ruellan qui l'habitèrent presque constamment durant les deux derniers siècles, de préférence à leur château féodal du Tiercent. On y voit encore l'ancien colombier, mais la chapelle dédiée à saint Martin et fondée en 1699 de cinq messes par semaine par la marquise de la Rongère ne subsiste plus. La position du château est assez belle : adossée à la forêt de Villecartier, la Ballue, entourée de longues avenues, jouit au midi d'un horizon fort étendu sur la pittoresque vallée du Couesnon.

### BEAUVAIS (COMTÉ)

A peu de distance du bourg de Gévezé, on voit la belle propriété et le château moderne de Beauvais<sup>1</sup>. Cette maison a remplacé un vieux manoir appelé en 1427 « l'hostel de Beauvois » et appartenant alors à Mathurin d'Acigné, juveigneur des puissants sires d'Acigné et fils de Jean d'Acigné, seigneur de Forges, décédé le 8 février 1420. Mathurin d'Acigné, seigneur de Forges et de Bréon, en Acigné,

<sup>1</sup> Commune de Gévezé, canton et arrondissement de Rennes.

ainsi que de Beauvais, en Gévezé, épousa Marguerite Le Vayer qu'il laissa veuve en décembre 1444. Il eut pour successeur son fils Jean d'Acigné, seigneur de Forges et de Beauvais en 1448.

Celui-ci mourut sans postérité vers 1474, époque à laquelle son frère et héritier Gilles d'Acigné présenta le miné de ses terres pour en payer le rachat<sup>2</sup>.

Peu de temps après, Beauvais se montre aux mains des Bourgneuf ; dès 1481, Gilles Bourgneuf est seigneur de Beauvais, et en 1513, Julien Bourgneuf, seigneur de Cucé, possède en même temps Beauvais qu'il tient encore en 1543. Puis cette terre seigneuriale devient la propriété d'une famille Biet qui portait *d'argent à deux croissants de gueules, l'un sur l'autre, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or*. Bonabes Biet, procureur-syndic de Rennes en 1587, puis procureur-général des Etats, anobli en 1597<sup>3</sup>, mourut en 1619 seigneur de Beauvais, avant d'avoir eu cette seigneurie d'avec François Bourgneuf, seigneur de Cucé.

Bonabes Biet avait marié sa fille Perrine Biet, en novembre 1606, à Gilles de Lescu, seigneur du Colombier, en Lanvallay, fils puiné de Gilles de Lescu, seigneur de la Mancellière, en Bagger-Pican. Ce mariage apporta dans la maison de Lescu, non-seulement la terre seigneuriale de Beauvais, mais encore celle de la Touche-Huet avec ses quatre fiefs de haute-justice, en Gévezé, et la Mézière. Bonabes Biet avait, en effet, acheté cette dernière seigneurie, le 27 novembre 1610, d'avec Gilles Ruellan, seigneur du Rocher-Portail. Louis XIII en 1639 et Louis XIV en 1660 unirent les deux seigneuries en faveur de Gilles de Lescu et de François de Lescu, son fils, et le premier de ces rois accorda même au seigneur de Beauvais le droit de tenir près de son château, sur la lande de Painluc, une foire le 1<sup>er</sup> septembre, jour de la fête de saint Gilles, patron de la chapelle de Beauvais<sup>4</sup>.

Gilles de Lescu fut conseiller au Parlement de Bretagne et eut de Perrine Biet au moins deux garçons, mais l'aîné, Bonabes de Lescu,

<sup>1</sup> Arch. de la Loire-Inférieure.

<sup>2</sup> De Courcy, *Nobil. de Bret.*

<sup>3</sup> Cette chapelle fut fondée le 14 novembre 1647, par Gilles de Lescu, de deux messes par semaine.



se fit religieux au monastère des Grands-Carmes de Rennes où il prit l'habit sous le nom d'Ignace de Jésus. Le cadet, François de Lescu, hérita par suite des seigneuries paternelles et maternelles, et se fit recevoir, comme son père, conseiller au Parlement. Il épousa, en 1640, Sainte Godart qui mourut le 19 juin 1696. Du mariage de ce dernier seigneur de Beauvais, sortit Gilles de Lescu, également conseiller au Parlement de Bretagne, qui épousa, l'année même de sa réception en cette cour, 1669, Anne Magon, fille de Nicolas Magon, seigneur de la Lande. Cette dame mourut à Rennes le 7 août 1692, après avoir donné plusieurs enfants à son mari. Celui-ci se remaria d'abord à Renée de Boiséon, puis à Marguerite du Bouilly; il fit avec celle-ci, en 1703, une donation à l'église de Gévezé pour y favoriser l'érection de la confrérie du Rosaire. Gilles de Lescu avait obtenu, en 1679, l'érection de Beauvais en comté; il mourut en 1722.

Son fils et successeur, François-Pierre de Lescu, comte de Beauvais, seigneur de Runefau et président des enquêtes au Parlement de Bretagne en 1702, épousa Lucrèce Berrault, qui décéda le 13 mai 1730; il vivait retiré au château de Beauvais en 1745, et mourut le 29 avril 1756. Louis-Gilles de Lescu, son neveu<sup>1</sup>, reçu à sa place, en 1728, président des enquêtes du même Parlement, fut après lui comte de Beauvais et s'unir à Marie Hochedé. Mais il mourut sans postérité et ses biens passèrent à sa parente Agathe de Trécesson, femme de René-Joseph Le Prestre, comte de Châteaugiron, qui en jouissait en 1779.

Toutefois, M. et M<sup>me</sup> de Châteaugiron ne conservèrent point le comté de Beauvais qui se trouvait en 1788 entre les mains de Jean-Baptiste Dacosta, sieur de la Fleuriais, et d'Angélique Bodin sa femme<sup>2</sup>.

La seigneurie de Beauvais fut érigée en comté pour Gilles de Lescu par lettres patentes de Louis XIV en date de février 1679; le roi dans ces lettres unit d'abord à la seigneurie de Beauvais celles des Mesnils et de Launay-Geffray, en Gévezé, de Langouët et de

la Piédévachaye, en Langouët, puis il érige le tout en comté sous le nom de comté de Beauvais. Les lettres royales furent enregistrées au Parlement de Bretagne le 6 février 1680<sup>1</sup>.

La seigneurie proprement dite de Beauvais nous est connue notamment par un aveu de François de Lescu rendu au roi le 12 février 1653. En tête de cet aveu est un grand écusson enluminé des armes de Lescu; il porte : *d'azur à six billetes d'or, posées 3, 2, 1, au chef cousu d'azur à trois croissants renversés d'or*; l'écu entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel est surmonté d'un casque. L'avouant mentionne d'abord sa juridiction de Beauvais qui est une haute justice — sa chapelle prohibitive en l'église paroissiale de Gévezé, avec ses enfeus et bancs seigneuriaux « à vis le grand autel au chanceau » et « en outre devant l'autel de Notre-Dame » — enfin sa foire de la Saint-Gilles en la lande de Painluc. — Vient ensuite la juridiction de la Touche-Huet qui est aussi une haute justice dépendant autrefois de la vicomté du Besso, mais unie depuis 1639 à la seigneurie de Beauvais : la Touche-Huet a droit de prééminence en l'église de Gévezé et droit de cep et collier au bourg de ce nom; il est dû, en outre, au seigneur une dime à la dixième gerbe sur toute la terre de la Touche-Huet, et un tenancier du fief de la Chicherie est tenu de lui fournir chaque année « deux esteufs blancs ». Les bailliages de Beauvais, Gallet, le Bourg et la Championnière constituent la seigneurie de Beauvais, et ceux de la Chicherie, Painluc, la Rouaudière et Limou, celle de la Touche-Huet; enfin le propriétaire de la métairie des Jarzeaux doit au seigneur de Beauvais « une paire de gants blancs payables le jour de Noël à la messe du point du jour en l'église de Gévezé ».

Le domaine proche se compose alors des manoir, chapelle, colombier, bois, rabines et pourpris de Beauvais, — de la maison-noble de la Touche-Huet et de son moulin à eau, — des métairies nobles de Beauvais, de la Championnière, de la Pançaye et du Placis-Bréat<sup>2</sup>.

A ces biens, il faut ajouter les manoirs seigneuriaux du Breil et

<sup>1</sup> Fils de Joseph de Lescu et d'Anne Chanu.

<sup>2</sup> Arch. de la Loire-Inférieure.

<sup>1</sup> Arch. du Parlement.

<sup>2</sup> Archives de la Loire-Inférieure.

des Mesnils, en Gévezé, et celui de la Piédevachaye, en Langouët<sup>1</sup>, avec leurs bois, métairies et juridictions, et l'hôtel de Beauvais, sis à Rennes, rue du Chapitre, en la paroisse Saint-Sauveur. Enfin, au siècle dernier, le seigneur de Beauvais étant devenu possesseur de la châtellenie de Langan, en la paroisse de ce nom<sup>2</sup>, cette seigneurie fut encore unie au comté de Beauvais et augmenta d'autant plus son importance que toutes ces juridictions, réunies sous le nom de Beauvais et Langan, s'exercèrent au bourg de Gévezé en l'auditoire de Beauvais.

Constitué de la sorte, le comté de Beauvais devint une des belles terres seigneuriales des environs de Rennes, et son possesseur acquit par suite une prépondérance notable dans la contrée.

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON,

*Chan. hon.*

(*A suivre*).

<sup>1</sup> François de Lescu, seigneur de Beauvais, acheta en 1660 les terre et seigneurie de la Piédevachaye, et en 1663 celles des Mesnils. Il était dû au seigneur de la Piédevachaye cinq paires d'« gants à Noël plus « une paire d'éperons blancs garnis d'une couronne de cuir noir »; et au seigneur des Mesnils, seulement « une paire de gants blancs livrables à Noël en l'église de Gévezé ».

<sup>2</sup> Langan fut acheté par François de Lescu, comte de Beauvais, et Lucrèce Berraull, sa femme; cette châtellenie se composait du manoir du Saulbois et de ses moulins, des métairies du Saulbois, de la Truinière, de la Chaussée, du Breil et de la Chevalerie; les tenanciers du grand bailliage de Langan devaient à leur seigneur « six estoufs de cuir blanc et une paire de gants ». (*Arzou de 1756*.)



## CHANTS DE DIVERS PAYS

Par HIPPOLYTE LUCAS

(*Suite*)

### « Chant de pourrice »

O petits enfants, voici l'heure  
Où tout bruit cesse à la demeure,  
Priez en votre lit couchés,  
Promettez bien d'être plus sages,  
Les trépignements et les rages  
Sont de gros, de très gros péchés.  
Do, do, do, doucement,  
Vous verrez un ange en dormant.

Vous verrez la crèche elle-même,  
Où l'Enfant-Dieu, sauveur suprême,  
Naquit tout chétif et souffrant,  
Et puis, unissant leurs hommages,  
Les bergers près des trois rois mages  
Avec les oiseaux l'adorant.

Do, do, do, doucement,  
Vous verrez un ange en dormant.

Non seulement à votre mère  
Vous causez une peine amère,  
Vous nés pour faire son bonheur,  
Mais au ciel Jésus se chagrîne,  
Chaque faute ajoute une épine  
A la couronne du Seigneur.

Do, do, do, doucement,  
Vous verrez un ange en dormant.

La chanson du Printemps<sup>1</sup>

Voici le printemps qui passe :  
 « Bonjour, tisserand, bonjour !  
 « Ami, cède-moi ta place,  
 « J'en ai besoin pour un jour.  
 « C'est moi qui fais la toilette  
 « Des bois, des prés et des fleurs.  
 « Donne vite ta navette,  
 « Tu sais qu'on m'attend ailleurs. »

Ah ! qu'il est pimpant et lesté,  
 Qu'il est bien venu de tous !  
 Beau printemps, hôte céleste,  
 Répands tes dons parmi nous !

Voici le printemps qui passe :  
 « Bonjour, mon peintre, bonjour !  
 « Ta main s'obstine et se lasse  
 « A faire un semblant de jour.  
 « Donne vite ta palette,  
 « Ta palette et ton pinceau.  
 « Tu vas voir le ciel en fête  
 « Rajeunir dans mon tableau. »

Ah ! qu'il est pimpant et lesté,  
 Qu'il est bien venu de tous !  
 Beau printemps, hôte céleste,  
 Répands tes dons parmi nous !

Voici le printemps qui passe :  
 « Bonjour, fillettes, bonjour !  
 « Donnez vos fuseaux, de grâce,

<sup>1</sup> Chanson bretonne.

« Que je travaille à mon tour.  
 « J'ai promis, sous les charmillés,  
 « Ma laine aux nids d'alentour.  
 « Je vous dirai, jeunes filles,  
 « Où se niché aussi l'amour. »

Ah ! qu'il est pimpant et lesté,  
 Qu'il est bien venu de tous !  
 Beau printemps, hôte céleste,  
 Répands tes dons parmi nous !

La Plaigite<sup>1</sup>

Je l'aperçus à sa croisée,  
 Brillante au milieu de ses fleurs,  
 Comme une goutte de rosée  
 Du ciel reflétant les couleurs.  
 Depuis, mon pauvre cœur palpite,  
 Il n'a pas cessé de souffrir.  
 Comment un mal qui vient si vite  
 Est-il si long à guérir !

Sort-elle, au détour de la rue,  
 Pour rencontrer ses pas j'accours ;  
 Son beau front rougit à ma vue,  
 Elle passe en tremblant toujours.  
 Est-ce le dépit qui l'agite ?  
 Se laisserait-elle attendrir ?  
 Comment un mal qui vient si vite  
 Est-il si long à se guérir !

Un jour, c'était un jour de fête,  
 Dans la foule on la vit marcher.  
 Fousai, j'avais perdu la tête,  
 Oui, sa main, j'osai la toucher !

<sup>1</sup> Romance bretonne.

Elle resta tout interdite,  
Moi, je crus que j'allais mourir.  
Comment un mal qui vient si vite,  
Est-il si long à se guérir !

### La plus jolie maison de France<sup>1</sup>

Il est une maison sur terre  
Où tout me plaît, tout est riant,  
Maison champêtre et solitaire,  
Qu'entoure un jardin verdoyant.  
Il est dans le ciel une étoile  
Qu'avec amour mon œil revoit,  
Astre qui dans la nuit sans voile,  
L'été, rayonne sur mon toit.  
Il est, de grâces toute pleine,  
Dans ma maison une beauté,  
Du frais jardin elle a l'haleine,  
De l'étoile elle a la clarté.

### Pastourelle<sup>2</sup>

Pastourelle,  
Sous cette ombrette,  
Viens abriter ton teint blanc et vermeil.  
— Berger, mon teint ne craint pas le soleil.

Pastourelle,  
De ma musette  
Viens écouter les vifs et joyeux sons.  
— Des rossignols j'aime mieux les chansons.

<sup>1</sup> Le Temple du Castor, près Rennes, maison de campagne d'Hippolyte Luce.

<sup>2</sup> Chanson bretonne.

Pastourelle,  
Toujours seulette,  
Pour tes moutons tu dois craindre le loup.  
— Non, j'ai mon chien, je ne crains rien du tout.

Pastourelle,  
Simple et doucette,  
Donne ton cœur, prends le mien en retour.  
— Non, non, berger, porte ailleurs ton amour.

O Pastourelle,  
Par trop cruelle,  
Si tu savais combien je puis aimer.  
— Il faut aussi, berger, savoir charmer.

Adieu, bergère,  
Folle et légère,  
Bien loin de toi je veux aller mourir.  
— Reviens demain, je pourrai m'attendrir.

### La confession<sup>1</sup>

Je me confesse, père,  
Père, d'avoir tantôt  
Laisé sur la fougère  
Trop badiner Pierrot ;  
Quoique je sois très fière,  
J'ai crainé de l'affliger :  
Puis, que peut la colère  
Contre un joli berger ?

— C'est un péché, ma fille,  
Ma fille, un grand péché,  
Quand on est si gentille.  
Le Seigneur est fâché ;

<sup>1</sup> Chanson bretonne.



Mais enfin, sois moins tendre,  
Par la contrition  
Tu peux encore prétendre  
À l'absolution.

— Je comprends bien, mon père,  
Que vous avez raison.  
Mais je ne pourrai guère  
Désoler ce garçon :  
Je l'aime avec constance,  
Voilà mon dernier mot :  
Doublez ma pénitence  
Et laissez-moi Pierrot.

— Ton Pierrot est un diable !  
— Père, qu'avez-vous dit ?  
C'est un berger aimable,  
Ce n'est pas un maudit !  
Il m'attend, je l'espère,  
Excusez mon départ,  
Je reviendrai, mon père,  
Me confesser plus tard.

### Le petit mepdiapt de la route<sup>1</sup>

Prenez ces fleurs écloses sur la route,  
Bon voyageur ; quelque aumône en retour !  
Le temps vous presse, une mère sans doute  
Avec ardeur vous attend en ce jour...  
Vous partagez déjà son allégresse,  
Elle ne peut se lasser de vous voir.  
Allez, chevaux, allez avec vitesse,  
Allez, chevaux, secondez son espoir !

<sup>1</sup> Chanson occitane.

Prenez ces fleurs, aimable voyageuse,  
Qui dévorez le long chemin des yeux.  
Votre cœur bat, vous êtes amoureuse,  
Ce brin de myrthe est un présage heureux.  
A vos amours que le ciel s'intéresse !  
Ah ! puissiez-vous arriver dès ce soir.  
Allez, chevaux, allez avec vitesse,  
Allez, chevaux, secondez son espoir !

O vieux soldat qui reviens de la guerre,  
Chargé de gloire avec un bras de moins,  
Tu cours chercher dans ton humble chaumière  
Des souvenirs, du repos et des soins.  
Dans ces parfums retrouve ta jeunesse,  
Ton haut clocher tu vas l'apercevoir.  
Allez, chevaux, allez avec vitesse,  
Allez, chevaux, secondez son espoir !

Prenez ces fleurs : aussi, moi, j'ai ma mère ;  
Dans la cabane et sur le bord du bois,  
J'ai mes amours, et j'ai mon vieux grand-père  
Qui nous redit les combats d'autrefois.  
Bien peu d'argent soutient notre détresse,  
Pour nous nourrir il ne faut qu'un pain noir.  
Allez, chevaux, allez avec vitesse,  
Les voyageurs ont comblé mon espoir !

### La pastourelle<sup>1</sup>

Entends-moi, pastourelle,  
Pais enfin de retour  
Ton pasteur si fidèle,  
Rends amour pour amour.

<sup>1</sup> Chanson celtique attribuée à Charles-Bonaparte, père de Napoléon.

## CHANTS DE DIVERS PAYS

N'accueille pas mes larmes,  
D'un sourire moqueur,  
Quand on a tant de charmes  
Peut-on garder son cœur?

Entends-moi, pastourelle,  
Paie enfin de retour  
Ton pasteur si fidèle,  
Rends amour pour amour.

Romps enfin toute entrave,  
Prends-moi pour protecteur,  
Sur nos monts on est brave,  
Tout en restant pasteur.

Entends-moi, pastourelle,  
Paie enfin de retour  
Ton pasteur si fidèle,  
Rends amour pour amour.



## UNE PAGE D'HISTOIRE

## LES CHABOT ET LES ROHAN

A LA ROCHELLE

1527-1628

(Suite)

## RENÉ II, VICOMTE DE ROHAN.

Chef de l'illustre maison de Rohan, René II fut un des plus vaillants soutiens des calvinistes français au XVI<sup>e</sup> siècle.

Il habitait ordinairement la Rochelle avec sa femme, haute et puissante dame Catherine de Parthenay, ses deux fils Henri et Benjamin, et ses trois filles, Catherine, Henriette et Anne. Il y mourut en 1586 à l'âge de 36 ans « par un catharre dont il fut saisi subitement. Il fut fort regretté. » (Prés. de Thou). C'était en effet un seigneur très considéré, d'un caractère franc et ouvert. Marié à Catherine de Parthenay, il vint souvent passer du temps en Bas-Poitou, au château de Parc-Soubise. Lors de la naissance de son dernier fils Benjamin, il y reçut une députation des principaux bourgeois de la Rochelle.

« En 1583, au mois d'août, furent députés MM. de Coureilles, Esprinchart, Guiton et Jacques Thevenin, pairs de ladite ville, qui imposèrent le nom de Benjamin au fils de monseigneur de Rohan, qui pria MM. le maire, les eschevins et pairs de la ville de la Rochelle, lui faire ce bien que de présenter au baptême un sien fils au nom de la communauté » (Mss. de Baudouin).

\* Voir le numéro de Novembre, p. 343.

## HENRI, DUC DE ROHAN.

Vicomte, puis duc de Rohan et pair de France, Henri de Rohan, énergique et tenace, fin politique, doué de tous les avantages qui permettent de jouer dans le monde un rôle brillant, fut un de ces hommes destinés par leurs grandes qualités à faire le malheur ou la gloire de leur pays, suivant l'usage légitime ou l'abus de leurs talents. Né de chefs protestants, le fils de Catherine de Parthenay semble personnifier en lui un siècle où par un étrange renversement d'idées, la licence s'appela la liberté, la rébellion le droit, où nombre de Français, devenus factieux, « flottèrent dans le tourbillon des partis. »

Si, comme sujet fidèle, on doit condamner sévèrement la révolte, on peut plaindre les hommes séduits par l'éducation et l'exemple, aveuglés par les préjugés et cet esprit d'indépendance qui, sous le manteau d'une religion nouvelle, faillit aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles mettre la France à deux doigts de sa perte.

Le duc de Bourbon et le maréchal de Lesdiguières s'étant détachés du parti, Henri fut nommé chef des calvinistes. Au mois d'octobre 1612, le conseil de Saintonge, sûr de son appui, convoqua, malgré la défense de la régente, une assemblée générale des réformés dans la ville de la Rochelle. Le 19 novembre, leurs députés arrivent et trois jours après a lieu l'ouverture du congrès. En vain l'ami fidèle des Rohan, le sage Duplessis-Mornay, soutenu par son gendre Jacques de Jacourt, représente qu'il faut s'en tenir à l'héritage de Nantes, que cette assemblée en viole les dispositions par sa tenue illégale, que la présence des députés est désapprouvée par les principaux chefs de la réforme, Bouillon, Lesdiguières, Parabère, Monglats et tant d'autres, l'assemblée persista dans sa mutinerie. Il fallut que les députés rochelais et Catherine de Parthenay, épouvantés d'une guerre hasardeuse entreprise contre la régente, désapprouvassent la réunion pour que Henri prît le parti de la soumission. Marie de Médicis agréa les excuses des réformés et leur fit certaines concessions avantageuses ; tout ce qu'elle leur avait promis fut exécuté fidèlement.

Cependant Henry de Rohan ne cessait de cabaler ; avant d'aller prendre le commandement des protestants du Midi, il vint à la Rochelle pour exciter le peuple à la révolte. « Il entra dans la destinée de la Rochelle d'être toujours la première à courir aux armes ; ce n'est pas qu'elle eut plus de penchant à la révolte que les autres villes du parti, mais les chefs qui connaissaient l'importance de cette place recherchaient avec empressement les magistrats qui la gouvernaient » (Arcère).

Rohan fit prendre au corps de ville les précautions les plus sérieuses : on s'assura des postes de Marans, de Surgères, de Nuaille, de la Grève, de Rochefort et de Fouras. Pour se procurer de l'argent, on établit des droits sur les prises faites en mer et sur les denrées qui descendaient par la Charente et par la Sèvre, la caisse du receveur des impôts pour le roi fut aussitôt saisie (1615).

Neuf ans après cette nouvelle insurrection, nous retrouverons les incorrigibles factieux, Henry et Soubise, ne se souvenant plus du pardon qu'ils avaient demandé « à genoux aux pieds du roi » essayant d'allumer à la Rochelle le feu de la révolte. Cette fois le maire et son conseil protestèrent de leur attachement à leur légitime souverain ; ne voulant user envers Sa Majesté que « de supplications et remontrances », ils contraignirent même Soubise à sortir au plus tôt de l'enceinte de leur ville.

Déçu dans ses espérances, mais non abattu, Rohan, déclaré chef des églises réformées, crut devoir faire agir sur l'esprit des peuples chancelants et fatigués de la guerre le puissant ressort de la religion. On le vit « prendre la figure d'un apôtre guerrier, faisant servir ainsi à des vœux d'ambition la piété qui les condamne. Dans sa marche, il faisait porter la Bible devant lui ; s'il entra dans une ville ou dans un bourg, il ne parlait à personne avant qu'au préalable il n'eût fait dans le temple la prière à deux genoux. Le peuple, toujours le jouet de l'imposture, passa bien vite de l'aversion pour la prise d'armes à la résolution de la renouveler et de la soutenir » (Arcère).

L'auteur protestant Le Vassor écrit à ce sujet, tome V, page 191 : « Le duc faisoit de son côté tout ce qu'il voyoit propre à persuader qu'il ne prenoit les armes que pour la religion. Il affectoit tous les

dehors d'une religion outrée... » Et plus loin : « Je ne puis approuver certaines choses qui sentent trop l'affectation et la forfanterie. »

Le roi, lorsque cette nouvelle rébellion eut été étouffée, pardonna encore aux coupables. A la sollicitation des ambassadeurs d'Angleterre, Maniald, député de la Rochelle près de Sa Majesté, apporta au maire, le 27 février 1626, la ratification d'un traité de paix et de la grâce accordée au duc de Rohan, aux Rochelais, et aux autres insurgés des villes protestantes. Le 6 mars, Maniald présenta à l'assemblée tenue à l'hôtel de ville une lettre de Rohan exhortant le peuple à la soumission. Les conditions imposées par Louis XIII furent immédiatement acceptées, et ratifiées du consentement unanime du corps de ville.

Nous ne suivrons pas le duc de Rohan dans ses dernières révoltes. Après la prise de la Rochelle, les réformés cessèrent d'être un parti dans l'Etat.

Les deux frères, Henri et Soubise obtinrent de la clémence royale « remise et abolition de toutes les choses passées ». Non seulement on restitua ses biens au premier, mais on y ajouta encore 100,000 écus qu'il partagea avec ceux qui pendant la guerre avaient combattu à ses côtés.

Le *grand capitaine*, qui aurait pu être un grand homme, servit alors la France, et conquit en quelques semaines la Valteline ; atteint de blessures mortelles, il termina dans l'abbaye de Kœnigsfeld sa vie aventureuse.

#### BENJAMIN DE ROHAN-SOUBISE.

Le second fils de Catherine de Parthenay a laissé une triste renommée dans notre province du Bas-Poitou. A l'audace de son frère il joignait la dissimulation, parfois la cruauté ! On peut dire de Soubise qu'il fut « plus reître que gentilhomme ».

Aussi son nom était-il devenu un terme de mépris, un objet de erreur : il y a peu d'années, dans certains cantons de notre bocage, quand une mère voulait gronder un de ses enfants et lui faire honte, elle l'appelait « Petit Soubise ».

Henri de Rohan avait confié à Soubise le soin de garder Saint-Jean-d'Angély considéré comme le boulevard de la Rochelle. Assiégée par le roi en personne, la ville fut obligée de capituler après trois semaines de siège (juin 1621). Amené devant Louis XIII, Soubise lui jura fidélité. Croyant à la sincérité de ce serment, le roi pardonna au rebelle sa félonie et lui rendit ses bonnes grâces.

Moins de huit mois ensuite, Soubise s'empresse d'oublier ses serments ; nous le voyons à la Rochelle acceptant de l'Assemblée un corps de 3,000 hommes avec lesquels il entre en Bas-Poitou. Sur son passage il soulève les protestants du pays ; à l'aide de cette bande de soldats avides de sang et de pillage, il sème la terreur jusqu'aux portes de Nantes, brûlant les églises qu'il a dévalisées, égorgeant les catholiques et pendant les prêtres, les religieuses et les moines, après leur avoir fait subir mille outrages.

Emu des désastres inouïs causés à ses sujets par Soubise et sa bande, Louis XIII vole au secours de son peuple. Soubise s'était retranché dans l'île de Riez avec 6 ou 7,000 hommes et 7 pièces de canon. Sa position semblait inexpugnable, l'île de Riez n'étant reliée à la terre ferme que par une chaussée étroite longue de près de deux lieues. A la faveur de la nuit et à marée basse, le roi franchit le passage avec toutes ses troupes, et tombe à l'improviste sur l'armée protestante. Soubise, qui n'avait pas su prendre ses mesures, oublie ses devoirs de général et de soldat. Abandonnant ses troupes à la merci du vainqueur, il ne songe qu'à la retraite : 4,000 réformés mettent bas les armes ; le reste prend la fuite, et est en partie massacré par les paysans exaspérés des maux que les rebelles leur ont fait souffrir.

Soubise se réfugia à la Rochelle ; la population, outrée de son humiliante déroute et de sa fuite honteuse, lui prodigua les insultes les plus cruelles. Moins sévère, la postérité pourrait peut-être excuser le manque de sang-froid d'un révolté en face de son roi ; mais elle blâmera sévèrement l'impéritie du général qui néglige de garder un poste où une poignée d'hommes eût suffi pour arrêter une armée entière au milieu de marais que la multiplicité des canaux rendait presque inaccessibles.

Catherine et ses filles ressentirent vivement l'humiliation d'une



telle aventure : la plus jeune sœur de Soubise, « la belle Anne, savante et sage » (Agrippa d'Aubigné)<sup>1</sup>, ne put supporter, sans s'en prendre à son frère, le cruel chagrin que lui causa sa félonie. Elle lui écrivit une lettre pleine de regrets amers, dans laquelle l'élevation des pensées et la noblesse des sentiments s'allient à l'éloquence du cœur :

« Le ciel, contribuant à ma peine, semble se douloir avec moi de la fatalité de votre désastre... Maintenant la bonne réputation de notre ancienne race est ensevelie dans le tombeau de l'oubli, puisque votre rebute a corrompu la bonne odeur que la bonne renommée de notre illustre famille avait conservée jusques à vous.

« C'est un mal d'offenser ; et vous savez bien que c'est un mal irrémédiable d'offenser son prince. Vous vous deviez contenter d'un premier pardon sans vous mettre au hazard de n'avoir plus de grâce : on ne doit jamais abuser de la miséricorde d'un bon roi...

« D'ailleurs quelle gloire avez-vous acquise en votre rébellion ? J'entends de toutes parts les gémissements des veuves et des orphelins, que la cruauté des armes a destitués d'amis, redonder sur nos têtes, et les plaintes du peuple justement animé étonnent nos oreilles.

« De tous côtés on publie votre malheureux sort, et il n'y a celui qui ne vous crie le père et l'auteur de l'affliction publique.

« Ce n'est pas peu d'être mal voulu du monde, c'est beaucoup de conserver son honneur, et depuis qu'on fait une fois banqueroute à cette qualité, on flotte à tout vent. On estime que vous avez mené vos gens à la boucherie, et les avez exposés à la discrétion du soldat...

« C'est en quoi vous êtes blamable, car puisque vous les aviez engagés au péril, vous deviez courir avec eux un semblable danger, et non pas les abandonner lorsqu'ils avoient le plus besoin de vous. Depuis que le chef prend la fuite, les compagnons se mettent en déroute. C'étoit là où il falloit vaincre ou mourir, puisque vous y étiez obligé. Vous êtes perdu du tout, car de vous remettre il vous est impossible.

« Faites merveille, vous aurez de la peine à réparer cette brèche.

<sup>1</sup> Théodore-Agrippa d'Aubigné.

La vie d'un homme ne suffit pas pour acquérir une bonne renommée, et un moindre bronchement est capable de détruire toutes les bonnes actions qu'on a jamais faites. Il faut beaucoup pour acquérir une bonne réputation, mais il faut peu pour se mettre en mauvaise odeur : cent bonnes actions sont étouffées par une seule faute, et c'est ce qui maintenant nous fait gémir et pleurer.

« Que dira-t-on maintenant de la maison de Rohan qui a marché de pair avec les rois et est maintenant ravalée jusques à l'indifférence par votre seule ambition. La gloire d'être chef d'une société séditieuse vous a fait franchir les bornes du devoir ; vous ne deviez entreprendre que ce qui étoit juste...

« Or sus, mon cher frère, ce n'est pas tout : puisque c'est une faute, il faut la couvrir. Tâchez à amender votre marché, et moi je prierai Dieu qu'il préside à vos conseils, et conduise tout havre de grâce, pour son honneur et sa gloire. »

Plusieurs auteurs attribuent à un bourgeois de la Rochelle une chanson en patois sur la déroute de Riez. « Nul autre récit ne peindrait mieux la joie de nos pauvres paysans, furieux des dévastations que commettaient alors les huguenots dans les campagnes du Poitou restées catholiques. »

Nous ne croyons pas sortir de notre cadre en transcrivant à cette place quelques couplets de cette chanson populaire :

*Chanson poitevine sur la réjouissance de la déroute du sieur de Soubise et de ses gens dans l'île de Riez par le roi Louis XIII, d'heureuse mémoire. (Extraits).*

#### REFRAIN

Vive le Ré, netre ban sire  
O n'en fut jamais un itau<sup>1</sup>.

I quion bea Monsieu de Soubise,  
Qui s'dit le ré dos parpaillaux<sup>2</sup>,  
Tot embuffi do vent de bise,  
A monti su sez grons chevaux.

<sup>1</sup> Itau... semblable.

<sup>2</sup> Parpaillaux... huguenots.

Gleant sortis de la Rochelle  
 Préfère la loi aux papaux,  
 Posont d'ine façon ribelle  
 Lemongi en in grain de sau<sup>1</sup>.

Préfère in moult bea sacrefice  
 A ar gront diamoure infernau,  
 Liéfrent brûli nous Eglises,  
 Etouirant<sup>2</sup> tos nous houstaux.

Nere ban Ré yinguit à Nantes  
 Pre buttre fin à nos travaux,  
 Et d'ine façon ben galante  
 Deuint la chasse aux parpaillaux.

Ge fit si ben pre sa finesse,  
 Q'en ine net<sup>3</sup>, tot d'in plain sault,  
 Aec sa brave nobiesse,  
 Ge surpringuit lez parpaillaux.

Vertu Dé ! la grond boucherie  
 Qu'ol en fut fat dan in journau !  
 I cré que plus de quatre mille  
 Furant guaris de tot lurs maux.

Quand i ontendis la huée  
 Et la chasse dos parpaillaux,  
 I ve pris ma gronde cougnée  
 Et les fendas queme naviaux.

Qu'o sont geons de poi de cervelle  
 Qu'iallez malotrus parpaillaux  
 De se brûli à la chondelle,  
 Après que gl'ont fat tant de maux !

Chantons tretous à plaine taite  
 La défaite dos parpaillaux ;  
 Pre netre Ré fasons grond faite,  
 Priant Dé que gie gard' de maux.

Vive le Ré, netre ban sire...

(*La gentle poëvinrie*, p. 35. Imp. en 1660.)

<sup>1</sup> Sau... sel. — <sup>2</sup> Etouirant... dévastèrent. — <sup>3</sup> Net... nuit.

L'année suivante, Soubise, auquel le roi avait encore pardonné, osa paraître à la cour avec madame la duchesse de Rohan, ce qui ne l'empêcha pas quelques mois après, en 1644, d'oublier la grâce que son frère et lui, à genoux aux pieds du roi, avaient obtenue de Sa Majesté. Il sollicite l'appui des Rochelais pour une expédition qu'il projetait contre une partie de la flotte royale mouillée à l'embouchure du Blavet. Désapprouvant les projets de Soubise, et ne voulant pas engager une nouvelle lutte contre leur souverain, le corps de ville lui intima l'ordre de sortir de l'île de Ré, son refuge ordinaire après ses courses sur mer. Malgré cette opposition, Soubise parvint après mille dangers à s'emparer, en Bretagne, de quelques vaisseaux, et à les ramener triomphalement dans le port de la Rochelle.

Cette heureuse expédition lui permit d'armer une flotte composée de 74 navires de guerre, montés en grande partie par ces hardis marins rochelais qui passaient alors et à juste titre pour les meilleurs matelots de l'Ouest.

Après avoir forcé l'entrée de la Gironde et ravagé les côtes du Médoc, Soubise, apprenant que la flotte royale soutenue par une escadre hollandaise le cherchait pour le combattre, jeta l'ancre à l'île de Ré, sous la protection des forts de Saint-Martin. Sans perdre de temps, Soubise envoie un parlementaire à l'amiral hollandais pour lui observer que, tous deux étant de la même religion, ils doivent surseoir aux hostilités. L'amiral y consent dans l'espoir que la paix qui se traite à Paris va se conclure : on échange même des otages, lorsque, au mépris de la *foi jurée*, Soubise tombe inopinément sur la flotte combinée. Deux brûlots rochelais, dirigés sur la flotte hollandaise à la faveur du vent et de la marée, s'attachant aux flancs du navire que commandait le vice-amiral Dup, le brûlent et font périr 300 hommes. La victoire reste indécise : chaque flotte se retire dans son mouillage.

Indigné d'une telle félonie, Louis XIII envoie aux Sables-d'Olonne le duc de Montmorency avec ordre de se mettre à la tête d'une flotte composée de 66 voiles.

Le 14 septembre, à 11 heures du soir, la flotte royale appareille, et à 10 heures du matin elle arrive par le travers du Pertuis-

Breton où les naïres des Rochelais étaient mouillés. Averti par ses émissaires que ces chaloupes chargées de soldats royalistes cinglent vers l'île de Ré, Soubise lève l'ancre et s'empresse de mettre sa flotte en sûreté dans le canal étroit qui conduit de la haute mer au port de la Rochelle.

Il se hâte de débarquer dans l'île et vole au secours de la garnison à la tête de 600 hommes, de 120 chevaux et de 4 pièces de canon.

Les troupes royales, malgré le feu violent des Rochelais, se lancent résolument à l'eau, ayant à leur tête le brave Toiras. Le choc fut terrible et la victoire longtemps indécise. Soubise se battit comme un lion : 800 rébelles restèrent sur la place, 400 se noyèrent dans les marais ; l'armée du roi subit des pertes cruelles, en officiers de mérite surtout. Comme preuve de l'acharnement des deux partis, l'historien du maréchal de Toiras raconte « qu'on comptait sur le corps du baron de Cause 30 coups d'épée et de pique, et qu'on pouvait dire de lui qu'il sortait de ses plaies plus de gloire que de sang ».

Le peuple, toujours enclin à accuser ses chefs de trahison quand la fortune l'abandonne, prétendit que Soubise avait été simple spectateur du combat et avait été le premier à fuir. Un témoin oculaire, Saint-Luc, officier catholique d'une grande valeur, a vengé Soubise de cette odieuse imputation : « Il se présenta, dit-il, à la tête de sa cavalerie pour enfoncer par les flancs notre infanterie » (1626). Malgré cette nouvelle rébellion, le roi pardonna de nouveau aux chefs calvinistes, et la paix fut signée à Paris.

Vaincu mais non abattu, Soubise se réfugia en Angleterre et noua de nouvelles intrigues. Ce rebelle incorrigible acheva la ruine de son pays, et attira sur la Rochelle la plus épouvantable des calamités.

La guerre déclarée entre la France et l'Angleterre lui fournit de nouvelles armes. Georges de Villiers, duc de Buckingham, parut le 20 juillet de 1627 en vue de l'île de Ré avec une flotte

\* Jean du Cayrac de Saint-Bonnet, maréchal de Toiras, gentilhomme du Languedoc.

puissante et 8,000 hommes de débarquement. Soubise qui l'accompagne se jette aussitôt dans une chaloupe et se présente à l'entrée du port de la Rochelle. Le maire Godefroi, persuadé que ce seigneur veut engager la ville dans la guerre allumée par ses intrigues, lui en refusa l'entrée. Prévenue de ce qui se passe, « arrive M<sup>me</sup> de Rohan sa mère, retirée en la ville quelques mois auparavant, qui, après les embrassades et les salutations, le prit par la main, et lui dit d'une voix assez haute (afin d'être ouye dudict sieur maire et de force peuple qui estoit accouru là) : « Mon fils, venez voir votre sœur qui est fort malade. » Ausquelles paroles, sans autrement demander l'aveu du maire qui se trouva fort surpris, et n'osa ouvertement et par force s'opposer à luy, il entra dans la ville avec elle » (Mervault).

Malgré la présence de Soubise et du secrétaire de Buckingham, les Rochelais hésitaient à prendre les armes : la ville était divisée en deux partis. Le corps de ville penchait en majorité du côté de l'obéissance à son légitime souverain ; sans les intrigues de Soubise et les promesses de l'Anglais Becker, secrétaire de Buckingham, le peuple, touché de la bonté du roi Louis XIII, toujours prêt à lui pardonner, découragé surtout par les nombreux échecs qu'il venait d'éprouver, eût préféré aux hasards de la guerre la douce tranquillité dont il commençait à jouir.

Il était dit que les excitations de Soubise et les belles promesses de Buckingham allumeraient dans la malheureuse cité l'incendie qui devait la dévorer à bref délai en faisant périr plus des quatre cinquièmes de ses habitants. La populace força la main aux bourgeois et aux officiers municipaux ennemis de l'alliance avec l'étranger.

Malgré ses incessantes rébellions, la partie saine de la Rochelle était restée française. Si Soubise avait demandé des secours aux Anglais, c'était en dehors et sans l'autorisation du corps de ville : ce seigneur savait pertinemment que les Rochelais détestaient l'ancienne domination anglaise, et que, s'ils étaient entrés maintes fois dans ses desseins, c'était surtout pour conserver avec leurs vieilles franchises communales le libre exercice de leur nouvelle religion. Aussi leur surprise fut-elle extrême quand ils virent la flotte anglaise jeter l'ancre en vue de leur ville.

Les Rochelais n'eurent pas de peine à deviner le plan de Buckingham : son but inavoué, mais clair, quand surtout on connaît le mobile qui fait agir les Anglais, était, non de servir les intérêts de la Rochelle, ce dont il se souciait médiocrement, mais bien de lui faire payer cher ses services, puis peu à peu de lui imposer son protectorat en attendant l'occupation définitive. En armant une flotte formidable, l'Angleterre espérait se fortifier dans un poste d'où il serait difficile de l'expulser et faire de la Rochelle un nouveau Calais.

Ces espérances, les Rochelais surent les déjouer : le traité d'union qu'ils conclurent avec Buckingham ne fut pas un engagement de servitude, ils acceptaient les Anglais comme auxiliaires, mais non comme maîtres. Cette attitude réservée explique pourquoi l'amiral anglais ne tenta que peu d'efforts pour ravitailler et secourir la Rochelle aux abois. La Grande-Bretagne n'a pas l'habitude de combattre pour la gloire et l'honneur, elle ne hasarde ses troupes et n'ouvre ses trésors que dans l'intérêt de son commerce et pour acquérir des avantages pécuniaires. Le roi, irrité de cette nouvelle mutinerie, ordonna au duc d'Angoulême d'investir la ville, après toutefois avoir sommé les révoltés de se soumettre à l'autorité royale : souvent sur le point de tomber dans un précipice, on s'obstine à ne pas reculer. Le peuple, égaré par Soubise et par les prédications des ministres calvinistes, refusa d'obéir au roi ; tous les officiers du présidial, sauf sept, redoutant les suites de cette rébellion, sortirent de la ville, le blocus le plus rigoureux fut aussitôt décidé (août 1627).

Pendant les 14 mois que dura le siège, Soubise, retiré sur les vaisseaux anglais, essaya, mais en vain, de secourir les malheureux que son orgueil et sa félonie avaient engagés dans cette lamentable aventure.

Après la prise de la Rochelle, Soubise se retira en Angleterre ; il y finit ses jours dans la tristesse, haï de ses coreligionnaires, méprisé de ses ennemis.

## CATHERINE DE PARTHENAY.

La duchesse de Rohan séjournait alternativement au château du Parc-Soubise et à la Rochelle. « Le corps de ville, le 13 février 1626, lors de l'arrivée de Catherine à la Rochelle, lui fit une réception brillante et lui offrit l'hôtel de Marsan, situé rue Dompierre, aujourd'hui rue Fleuriau » (*Ephém. de la Rochelle, Jourdan*). Catherine ne devait quitter l'hôtel de Marsan que pour le donjon de Niort.

Avant d'établir le blocus autour de la Rochelle, le duc d'Angoulême voulut tenter un dernier effort pour ramener les révoltés à l'obéissance envers le roi. Connaissant l'influence décisive que Catherine exerçait sur les résolutions du conseil, le duc entra dans la ville et se rendit tout droit à l'hôtel de Marsan. Il ne put rien obtenir de l'altière duchesse ; avec une énergie digne d'une meilleure cause, Catherine et sa plus jeune fille, M<sup>lle</sup> Anne, préférèrent courir les risques d'un siège qui s'annonçait plein de périls. Le duc d'Angoulême eut beau faire observer à M<sup>me</sup> de Rohan que l'alliance avec les Anglais serait considérée comme un crime de lèse-majesté, affectant de ne pas compter sur les secours des ennemis du royaume et persistant dans sa résolution, la duchesse lui répondit « que les vendanges n'étant pas encore venues, il ne faudrait alors aux assiégeants autres ennemis pour les combattre que les raisins et les vins nouveaux » (Mervault).

La fin du mois d'août vit le blocus se resserrer du côté de la terre ; Richelieu, en construisant la fameuse digue dont à marée basse on découvre encore les fondements, empêcha le ravitaillement de la place du côté de la mer. Le roi arriva au camp le 12 octobre suivant. La Rochelle n'avait plus qu'à se rendre ou à mourir de faim ; le peuple, fanatisé par le maire Guillon et par les ministres calvinistes, soutenu par l'exemple de M<sup>me</sup> et de M<sup>lle</sup> de Rohan, préféra mourir.

Nous n'entrerons pas dans les détails de ce siège mémorable. Catherine de Parthenay et sa fille, en secondant la farouche éner-



gie de Guiton, jouèrent un rôle considérable dans la défense d'une ville que les calvinistes considéraient comme leur boulevard. On vit ces deux femmes soutenir les courages chancelants et supporter sans murmure les horreurs d'un siège que maints auteurs ont comparé à celui de Jérusalem.

Au moment où les vivres commencèrent à manquer, M<sup>me</sup> de Rohan « fit demander au roi la permission de quitter la place avec deux cents femmes ». Louis XIII répond « que tous les habitants sortiraient le même jour ». Alors la mère et la fille voulurent partager le sort des plus misérables, elles distribuèrent la viande de leurs chevaux à la foule affamée (Mervault). Nous les verrons plus tard manger une sorte d'horrible bouillie, dont les cuirs de leurs harnais seront la base, quand à prix d'or elles ne pourront plus se procurer ni blé, ni rats, ni coquillages ! Il faut lire dans le journal quotidien d'un témoin oculaire, *Mervault*, les navrants détails de ce siège.

Moins d'un an après l'investissement de la place, le blé et les autres provisions étant épuisés, on dévora les animaux de toute espèce, même les plus immondes, et les reptiles les plus répugnants. A la bouillie de cuir succéda, hâtant le trépas des affamés, une pâte horrible composée de la poudre des os que les chiens avaient abandonnés, de plâtre et de sciure de bois ; on fit des prières publiques pour conjurer le ciel d'ouvrir ses nuées, afin que la terre rafraîchie pût produire un peu d'herbe ; on déterra plusieurs cadavres pour s'en repaître. Détail affreux, une malheureuse femme mourut en se dévorant un bras. Dans chaque maison riche on eut soin de se faire faire autant de cercueils qu'il y avait de membres dans la famille.

La garnison, composée au début de 12 compagnies rochelaises et de 6 ou 700 auxiliaires anglais, fut réduite à la fin du siège à 74 Français et à 62 Anglais.

Je laisse la parole à Mervault :

« Les soldats qui avec les habitans estoient comme des anatomies peu à peu défailloient, sur quoy est notable ce qui arriva à deux Anglois qui sentans qu'ilz n'en pouvoient plus allèrent de compagnie

chez un menuisier commander chacun leur coffre pour le lendemain huit heures du matin. L'autre du commencement en faisoit refus, joint que lui-mesme, atténué de la faim, n'avoit pas, disoit-il, assez de forces pour travailler. Néanmoins les deux le pressans et le payans par advance, le gain lui fist entreprendre, et devant eux commença son œuvre, et acheva ces deux cercueils, qui vindrent à point à ceux qui les avoient commandez, veu que, dès le propre soir, l'un mourut, et l'autre le lendemain sur les 10 ou 11 heures du matin.

« La famine se renforçoit horrible et espouvantable, ne se trouvant plus du tout rien. Il y avoit plus de trois mois que le plus grand nombre ne sçavoit plus que c'estoit de pain ni des provisions ordinaires. Les chevaux, asnes, mulets, chiens, chats, jusques aux rats et souris estoient mangez. Il ne leur restoit ni herbes ni limaçons par les champs ; le recours estoit aux cuirs et peaux de bœufs et de moutons, cornes de cerf mises en poudre, vieux pourpoints de buffle, souliers, bottes, devantaux de cuir, ceintures, porte-espées, pochettes, aiguillettes, colle de Flandre fricassée, pain de paille fait avec un peu de sucre, iris, gelée de peaux de bœuf et mouton, bois pilé, plâtre, terre, fiente (ce que ay veu de mes yeux), charognes et os que les chiens avoient autrefois rongez, et finalement à tout ce qui venait à la fantaisie et devant les yeux, qui donnoit plustôt la mort qu'aucun soutien et prolongement de vie, dont il ne passait iour qu'il ne mouroit deux ou trois cents personnes et plus, en telle sorte que non seulement les cimetières, mais mesme les maisons, ruës et extrémités de la ville se virent en peu de temps remplis de corps morts, sans avoir d'autre sépulture que les lieux où ils mouroient, les vivants n'ayant pas la force de leur creuser des fosses pour les mettre dedans : plusieurs même alloient mourir dans le cimetière. »

Plus loin Mervault nous apprend que « lorsqu'on mettoit les compagnies en garde, le matin il s'en trouvoit une moitié de morts ; tels mêmes rendoient l'esprit au lieu où on les avoit mis en sentinelle, et jusques-là qu'il s'est passé plusieurs nuits sans qu'il y eust personne en la plus part des corps de garde. »

Quelques lignes plus haut, le même témoin raconte « qu'on ne pouvoit plus remuer le canon, et qu'on désista de sonner la grosse cloche pour le presche ».

Bientôt la malheureuse ville ne fut plus qu'un vaste sépulcre : des familles entières périssaient à la fois, leurs propres maisons leur servaient de tombeaux. Séduit par les promesses des Anglais dont la flotte croisait toujours au large, terrorisé par le farouche Guiton qui avait juré de « poignarder le premier qui parlerait de se rendre », le peuple s'était résigné à mourir de faim : pendant tout le temps du blocus, il n'y eut aucune émeute populaire pour obliger le corps de ville à ouvrir les portes de la Rochelle. Aussi, quand les troupes royales entrèrent dans la ville, 5.000 habitants sur 27 ou 28.000, chiffre de la population avant le siège, restaient seuls en vie, et encore avaient-ils plus l'air de spectres que d'êtres vivants : « le souffle qui leur restait n'était dû qu'à la lenteur de la mort. » (Arcère).

A la vue d'un désastre, Louis XIII fut ému d'une vive compassion. « Il fut remarqué à son entrée, que, voyant les pauvres habitants comme des anatomies et qui à peine avoient face d'hommes, il en eust pitié jusques à espandre des larmes » (Mervault).

Le roi donna aussitôt l'ordre de ravitailler la place et d'y faire entrer des vivres.

Guiton avait juré de ne pas se rendre « tant qu'il y aurait un homme pour fermer les portes ». Il fut cependant des premiers à proposer la capitulation. On vit alors ce fier républicain, toujours prêt à mourir pour la patrie, se décider à vivre avec elle ! Deux seules personnes furent exceptées de l'amnistie : le roi voulut se réserver de décider du sort de Mesdames de Rohan.

Conduites au château de Niort, Catherine de Parthenay et sa fille restèrent en prison jusqu'à la fin de juin 1629, époque à laquelle Richelieu imposa aux huguenots le traité de paix qui mit fin à ce parti dans l'Etat.

La captivité de Mesdames de Rohan fut supportée avec dignité : la mise à prix de la tête d'Henri de Rohan, les dangers que courait le rebelle incorrigible étaient, dans leur prison, leur seule préoccupation. Ce seigneur tenait toujours la campagne à la tête

des bandes calvinistes. Le 8 juin 1629, sa mère lui écrit pour l'engager à se soumettre au roi. Avec la permission de Sa Majesté, elle lui députa le seigneur de Malleray<sup>1</sup> et un de ses amis, *Mgr d'Irland*<sup>2</sup>, avec cette missive :

« Mon fils, vous saurez par eux l'extrême envie que j'ai de vous voir remis aux bonnes grâces du roi... Je n'espère plus longue exhortation ni de plus forte conjuration que de vous prier le plus affectueusement qu'il m'est possible, d'entendre les propositions qu'ils vous feront d'avoir à cœur les commandements du Roi et de Monseigneur le Cardinal sur ce projet, pour aviser au moyen de pacifier les troubles du pays où vous êtes, et faire que le Roi soit servi de vous et de tous ceux qui vous accompagnent. *Mgr d'Irland* croit qu'il ne sera rien requis de vous qui fût contre votre conscience, honneur et sûreté : cela étant, je ne doute pas que vous ne vous rendiez facile à toutes les conditions qui vous sont offertes.... Je me contenterai de prier Dieu qu'il plaise bénir cette négociation, et que sous l'obéissance et service de Sa Majesté vous puissiez tenir du repos et du contentement que vous désirez votre très affectionnée mère.

« CATHERINE DE PARTHENAY. »

Henri de Rohan se rendit aux sages conseils de sa mère. Le roi, toujours prêt à pardonner en père à ses sujets, octroya aux deux frères « remise et abolition de toutes les choses passées ».

La duchesse de Rohan revint avec sa fille habiter le château du Parc-Soubise. Ployant sous le poids des années, elle montra jusqu'à la fin ce mâle courage qui a fait de la grande Catherine une des figures les plus remarquables de cette époque tourmentée.

La Rochelle a survécu à ses désastres, elle a réparé ses ruines, et, sous la direction de Vauban, elle a entouré son enceinte d'ouvrages défensifs remarquables. L'impartiale histoire dira à son honneur que, depuis sa soumission, la Rochelle donna maintes fois des preuves de son amour pour son souverain et de sa fidélité à la patrie.

COMTE DE CHABOT.

août 1837, le Parc-Soubise.

<sup>1</sup> Le seigneur d'Irland, maire de Poitiers : on croit qu'il était seigneur de Bazouges-en-Paroisse.

POÉSIES FRANÇAISES

OCTOGÉNAIRE

A mon excellent et vieil ami  
EMILE GRIMAUD.

Quatre fois vingt ans  
Pèsent sur ma tête ;  
Sans cesse le Temps  
Me dit et répète :  
« Vieillard, l'avenir  
« Devant toi se ferme ;  
« Tu touches au terme  
« Qui voit tout finir ;  
« Sur la route humaine  
« Où le sort te mène,  
« Peut-être demain  
« La Mort, qui te guette,  
« Va venir, muette,  
« Te saisir la main. »

Et de mon grand âge  
Je sens, chaque jour,  
Le fardeau plus lourd :  
Je sens et partage  
Le triste avantage

Qu'on a de vieillir.  
Regrets, humeur noire,  
Maux constants, mémoire  
Prompte à défaillir,  
Voilà — sans rancune  
Pour la loi commune  
Qu'aux hommes Dieu fit —  
Des longues années  
Qui me sont données  
Le plus sûr profit !

Vieillesse implacable !  
De mon pauvre corps  
Que ton poids accable,  
Briser les ressorts,  
C'était, pour ta rage,  
Un trop mince ouvrage,  
Il te faut, bourreau,  
Dont rien ne préserve,

Il te faut ma verve,  
Ce feu du cerveau  
Que le ciel allume,  
Et qui par la brume  
Des vieux jours atteint,  
Pareil à l'étoile  
Qu'un nuage voile,  
Sur mon front s'éteint !

Où meurt l'espérance,  
Est-il étonnant  
Que l'indifférence  
Règne maintenant ?  
Aussi, peu m'importe,  
A moi qui m'en vais,  
Que les bruits qu'apporte  
Le siècle à ma porte  
Soient bons ou mauvais !  
Que la foule crie,  
Qu'elle pleure ou rie,  
Toujours je la fais.  
D'ailleurs, quand je suis  
Si près de la tombe,  
Que, pour que j'y tombe,  
Un pas suffirait,  
Quelle ardeur féconde,  
Quel puissant attrait  
Peut m'offrir le monde ?

Aux Arts j'applaudis :  
Peinture, Musique,  
M'ont vu fanatique.  
J'accourais, jadis,  
Vers l'œuvre nouvelle,  
N'étant jamais las  
D'admirer... Hélas !

OCTOGÉNAIRE

475

A l'heure actuelle,  
Pinceaux studieux,  
Luths mélodieux,  
Devant vos merveilles  
Troubles sont mes yeux,  
Closes mes oreilles !

Lorsque, par hasard,  
Près de ma retraite,  
Bruyant, égrillard,  
Le Plaisir s'arrête,  
Dès qu'il vient à moi,  
Je lui dis : « Pourquoi  
« Me fais-tu visite ?  
« Va, fils du Printemps,  
« Eloigne-toi vite ;  
« Aux glaces du Temps,  
« Ici tu t'exposes :  
« Dans le froid séjour  
« Des songes moroses,  
« Il faut moins d'un jour  
« Pour flétrir les roses !  
« Pars, — et sans regret :  
« Au plus doux empire  
« L'âge m'a soustrait.  
« Ton divin sourire  
« A de gais ébats  
« En vain me convie,  
« Il ne me rend pas  
« La vigueur ravie  
« A mes sens perclus :  
« J'assiste à la vie,  
« Mais je ne vis plus ! »

HIPPOLYTE MIRKA.

Bordeaux, 21 octobre 1891.

## LA MORT DES FLEURS

---

A M. OLIVIER DE GOURCUFF.

Novembre à mon jardin prend ses dernières fleurs ;  
De la bise du nord les haleines glacées  
Emportent leurs parfums et leurs vives couleurs :  
Elles tombent fanées !

Aux jours ensoleillés où régnait le printemps,  
Un matin les vit naître, et, ravi de leurs charmes,  
Le soleil leur promit ses rayons éclatants  
Et l'aurore ses larmes.

Et leur bonheur dura l'espace des beaux jours.  
Les joyeux papillons les flattant de leurs ailes  
Leur disaient : « Votre règne va durer toujours,  
Oh ! vous êtes si belles ! »

Les papillons sont morts, le soleil n'est plus roi  
Au firmament, des vents les haleines froidies  
Aux fleurs de mon parterre ont imposé leur loi  
Et mes fleurs sont flétries !...

O fleurs que je soignais et que j'aimais d'amour,  
Fleurs en qui je trouvais de si charmants symboles,  
La vie et les parfums ont-ils fui sans retour  
De vos douces corolles .. ?

P. GIQUELLO.

Tours, 5 novembre 1892.

## PIERRE LECOQ

---

ÉTUDE DE MŒURS CAMPAGNARDES

(Suite et fin.)

---

I

C'était le lendemain du 18 mars 71....

Un vent de folie et de violence soufflait sur Paris, on sentait courir, comme avant les grandes tempêtes, des rumeurs sinistres...

Ça et là errait une foule houleuse perfidement excitée par cette horde cosmopolite qui s'était subitement abattue sur la grande ville comme une bande de corbeaux sur un champ de bataille.

Ainsi qu'il arrive dans les grandes perturbations sociales, tout cet amas de convoitises et de haines reposant dans les bas-fonds sociaux, tout ce qui gronde au cœur humain quand la bête est déchainée bouillonnait et remontait comme une écume à la surface !

La lie des faubourgs refluit vers le cœur de la citée mêlée aux gardes-nationaux, chemises-rouges, déserteurs, aventuriers de tous pays.

Des agents de désordre se répandaient par les groupes, flétrissant les Versaillais qui se préparaient (craient-ils) à mitrailler le peuple avec l'aide des mobiles de Conlie et des zouaves du Pape !

Tout à coup les vociférations de la foule avaient redoublé de violence : « A bas les Versaillais ! A bas les chouans ! ! »

Des hommes essayaient vainement d'ébranler une grille en fer forgé bordant la rue au-devant d'une administration... veuve de



persoanel depuis quelque temps, mais au-dessus de laquelle flottait toujours, le long de sa hampe un grand drapeau tricolore.

Soudain, un individu lesté comme un singe escalada la grille, puis aidant des pieds et des mains se hala comme un chat le long d'une gouttière d'angle et atteignit bientôt le balcon qui régnait sur tout le premier étage. Ce furent alors des hurrahs frénétiques...

L'homme arrachait le drapeau, puis, après l'avoir agité triomphalement quelques secondes au-dessus de sa tête, il le lança dans la foule qui le mit en pièces !

Un bordée de huées, de sifflets, soulignée par de longs et vigoureux applaudissements, salua cette éclipse passagère des couleurs nationales !... Mais à ce moment même passaient les lourds canons trains par l'émeute, et l'attention du public se détourna vite de l'être inconscient qui venait d'accomplir ce triste exploit !... O vait des triomphes populaires !

Dans ce garde national à la mine farouche, à la barbe à tous crin, il eût été difficile, certes ! de reconnaître l'enfant que nous avons vu arrêté trente ans auparavant près de l'auberge de « *La Zantuille* », le jour de la procession de saint Mathurin... Cependant, ce n'était autre que notre ancienne connaissance : Pierre Lecoq !

Saïmbanque, déserteur, camelot, contrebandier, garibaldien et finalement soldat de l'émeute, il était venu comme tant d'autres s'échouer dans le mouvement insurrectionnel de la Commune !...

Le cadre modeste d'une telle étude ne permet pas de raconter les étapes de cette existence vagabonde... Pierre, lui, parlait de ses méfaits passés avec une certaine forfanterie, mais leur récit... trop bête n'offrirait sans doute qu'un médiocre intérêt.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il avait séjourné assez longtemps sur la frontière du Midi, en Corse et dans la Haute-Italie...

Un jour, il me raconta qu'après avoir ramassé une certaine somme (comment ?... Je l'ignore)... il était venu lui aussi tenter les chances de la roulette...

C'était (disait-il) à l'époque où ce veinard de « Blanc » commençait à monter sa boîte.

Mosaco n'avait pas donné la fortune à Pierre, et cependant il aimait à revenir sur ce temps de sa vie.

... Ah ! (disait-il) alors, si j'avais mis sur la rouge !... Mais non ! le pauvre diable, paraît-il, devait toujours mettre sur... la noire ! !

La Commune, comme faisant appel à tous les dévoyés, à tous les désillusionnés, devait à notre héros une place dans ses rangs... C'était pour elle une recrue obligée...

Nous avons vu avec quelle ardeur Pierre avait embrassé la cause de l'insurrection ; ce serait peut-être le moment de parler de ses opinions politiques.

À dire franchement, notre homme n'en avait pas de bien arrêtées, non ! Il ne songeait nullement à réédifier la société sur des bases nouvelles... Il laissait cela aux philosophes du parti.

Ennemi d'ailleurs de toute entrave pour lui-même, il eût eu mauvaise grâce d'en forger pour les autres...

Ce n'était point non plus un sophiste épris de théories spéculatives, un songe creux rêvant d'une humanité meilleure où loups et moutons dansent au son des musettes sous les yeux des bergers attendris !... S'il suivait les réunions publiques, tous ces grands mots de fraternité, de revendications sociales et autres (on ne parlait pas encore d'anarchie), le laissèrent toujours indifférents. Selon lui, les exploités ne font que... changer de masque. Le peuple, lui, n'y gagne pas grand-chose.

Le mot seul de liberté lui chatouillait agréablement l'oreille. Ah ! la liberté... voilà son affaire à lui... et décidément il en trouvait trop peu dans ce bas-monde.

Trop de règlements sur la terre, trop de police, trop de gendarmes... surtout !

Pourquoi des prisons, pourquoi des casernes ?...

Pierre trouvait tout cela barbare, prodigieusement attentatoire à la liberté de chacun ; lui, n'eût voulu ni grilles, ni barrières, ni clôtures... La terre n'est-elle pas à tout le monde ?...

La Commune parlait de faire tomber tous ces obstacles, et il était son homme.

Il lui semblait aussi qu'il y avait des anomalies frappantes... Il trouvait peu naturel, criant même, qu'un pauvre diable crève de faim ou de soif sur sa borne quand les maisons d'en-face regorgent de victuailles savoureuses et de boissons rafraîchissantes...

N'est-ce pas dur d'être privé de tabac par exemple (une herbe qui pousse partout) quand on en voit des kilos empilés derrière une vitrine ? Pierre n'avait point l'habitude de raisonner ses impressions, il ne philosophait pas, il sentait !...

A ces considérations d'un ordre élevé, avait dûse joindre chez lui la perspective des trente sous que le gouvernement insurrectionnel octroyait à ses défenseurs.

Cet argent, d'ailleurs, il le gagna à bon compte, car, quoique inscrit sur les contrôles d'un bataillon de fédérés, notre homme ne parut jamais aux fortifications.

Au reste, il n'était pas sanguinaire ; il y eût plutôt des tendances à la philanthropie.

Denoncé et arrêté après la chute de la Commune pour vol et participation à un pillage... de nuit, car ce délit (comme tant d'autres d'ailleurs) ne fut jamais bien tiré au clair, Pierre se trouva englobé dans une série d'inculpés, passa devant un conseil de guerre et fut condamné à la déportation.

Lecoq protesta de la pureté de ses intentions, jamais de la vie il n'eût voulu... Il était certainement victime d'une erreur, etc., etc. Mais tout fut inutile. Il ne put convaincre ses juges qui l'envoyèrent à Nouméa, lui procurant ainsi un nouveau voyage d'agrément et favorisant son goût pour les expéditions lointaines.

Plusieurs mois s'écoulèrent sans amener d'incident notable dans l'existence de notre détenu, pénétré sans doute de l'inutilité de toute résistance.

Une fois pourtant, cédant à son amour de l'indépendance et de l'imprévu, il s'empara d'une barque en compagnie de deux autres détenus et fit la traversée de l'île des Pins à la grande terre, escomptant d'avance de nouvelles aventures, désireux avant tout de recouvrer sa liberté.

Sur le rivage où ils furent assez heureux pour débarquer sans avarie, nos amis aperçurent un groupe d'indigènes qui venaient à eux. Pierre, voulant donner sans doute aux Canaques une haute idée de son savoir-faire et les impressionner favorablement, ne trouva rien de mieux que d'esquisser en les abordant un saut périlleux qui ne laissait pas, ma foi ! d'être assez réussi.

Il pensait ainsi les séduire ces enfants de la nature...

Les sauvages restèrent en effet un instant abasourdis ; mais ce premier moment donné à l'admiration, ils se mirent en devoir (en gens positifs qu'ils étaient) de gagner la prime attachée à la reprise des forçats évadés...

Ils se précipitèrent donc sur nos trois aventuriers, se saisirent d'eux, les ficelèrent en un tour de main le plus solidement qu'ils purent, et les ayant jetés au fond d'une barque, les ramenèrent triomphalement au pénitencier.

Enfin, l'amnistie arriva ; les condamnés furent embarqués pour la France.

Il était temps !

Pierre commençait à s'ennuyer de cette existence agitée, ballottée sur tant de grand routes et d'océans.

La nostalgie du pays avait fini par le saisir... Que voulez-vous ?... on n'est pas parfait, tôt ou tard on paie son tribut aux faiblesses humaines !

Chose étrange, dans cet homme arrivé déjà aux limites de l'âge mûr, les souvenirs du petit pâtre s'étaient réveillés ardents et vivaces avec cette intensité de couleur qui n'existe qu'au cœur des races bretonnes, principalement de celles qui avoisinent la montagne...

Il revoyait sans cesse ces landes pelées, mornes, hérissées de rochers sauvages que tapissaient les lichens blancs ou rouges... ces tertres déserts semés d'ajoncs rampants tout couverts de fleurs d'or, où, jeune, il jouait avec les petits pâtres des environs... la rivière qui coulait en bas sous les menthes et les iris, bondissant, écumant au milieu des pierres, faisant tourner la vieille roue mousseuse du moulin banal... enfin tout l'horizon bleu, vapoureux du Menez qui se profilait à perte de vue, portant à son point culminant comme une légère excroissance la chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel !

Ah ! le pays natal... tout était là pour lui !...

Le désir de vagabonder encore, de revoir ce qu'il avait laissé là-bas et qui s'agitait vaguement dans un si lointain souvenir, obsédait perpétuellement son cerveau.

Dirai-je que Pierre avait pris la résolution d'y travailler, d'y devenir peut-être un bonnête homme ?... Hélas ! non.

Ce contact obligé avec tant de vices et de misères, joint à une perversité native, avait oblitéré en lui tout sens moral.

C'était simplement un sentiment instinctif, irraisonné, mais violent, qui le ramenait vers la terre natale.

## II

Trente ans se sont écoulés depuis les événements que nous venons de raconter.

Pierre tomba un jour comme une bombe au bourg de Langast. C'était un dimanche l'après-midi, à l'issue des vêpres, au moment où les gens sortaient en foule de l'église.

Suivant un pieux usage, les femmes, tenant leurs enfants par la main, se répandaient parmi les tombes, s'agenouillaient un instant, priaient pour l'âme de leurs défunts. Les hommes s'avançaient par groupes, lentement, tout en causant du temps : c'était la saison où les pommiers avaient toutes leurs fleurs, chacun craignait pour une récolte si chère et pourtant si « casuelle » ! Il faut si peu de chose, en effet, pour anéantir les plus belles espérances...

Une gelée tardive, un brouillard, le vent mal tourné venant (comme l'on dit) de dessous le soleil, et alors, bernique ! A l'autonne suivant les grands fûts sonneront le creux, il faudra en faire son deuil de ce bon cidre frais qui met du cœur au ventre après les rudes travaux, les longues heures passées au dehors sous les morsures d'un soleil de feu !

Près la borne du cimetière s'élevait un vieil if abritant les générations éteintes et couvrant encore de son ombre la moitié du grand chemin.

C'était là qu'à la sortie des offices les gens stationnaient un moment pour causer de leurs affaires ou écouter les bannies faites à haute voix par le bedeau de la paroisse...

Les premiers arrivés audit lieu furent assez étonnés d'y trouver un homme haut de taille, au teint fortement bistré, qui semblait de son côté les dévisager curieusement

Personne ne se rappelait avoir jamais vu cette figure. D'ailleurs c'était un événement qu'un étranger au bourg de Langast.

Celui-ci, en tout cas, ne pouvait manquer d'attirer l'attention avec sa vieille redingote dont on n'eût pu dire la couleur, tant la pluie et les soleils y avaient mélangé leurs empreintes, son pantalon de même, tout effiloché du bas, ses souliers à moitié éculés et son chapeau haut de forme qui avait vu des jours meilleurs.

Quel était ce hors-venu dont le regard étrange s'arrêtait sur eux avec une fixité persistante ?

Surpris et aussi un peu inquiets, les enfants, les jeunes filles faisaient halte, bouche béante, regardant avec des yeux effarés.

— Eh ! s'écria l'homme tout à coup, on ne reconnaît donc pas les amis ?

Ce fut un ahurissement général.

Chacun interrogeait ses souvenirs, mais en vain...

L'homme reprit :

— N'y a-t-il donc personne ici du village des Hazaies ? Où sont donc Pierre et Jules, les gars au tisserand, Jacques et Jean-Marie du moulin des Vallées, et Gervais, à qui j'ai donné dans le temps de si bonnes roulées, et Thuriau, le sonneur, et les filles à la Morine ? ... Qui est-ce qui se rappelle de Pierre Lecoq ?

— Pierre Lecoq ? chuchota la foule.

— Eh bien ! oui, parbleu ! ... lui-même. Et puis, après ? ...

A ce nom bien connu, on avait fait cercle autour de l'étranger, sans approcher de trop près cependant... Quoi ! c'était là l'ancien choriste parti depuis si longtemps avec des saltimbanques !

L'ancien condamné de la Commune (l'insurgé, comme on disait) était de retour au pays !

On le regardait d'ailleurs sans grande sympathie : il y avait si peu de chose de commun maintenant entre ces cultivateurs et cet enfant perdu de la paroisse...

Cette pauvre défroque bourgeoise suant la honte et la misère contrastait d'une façon si étrange avec leurs bons habits de paysans, sans prétention ceux-là, mais flambant neufs, en solide étoffe du pays, tissés de la laine épaisse et chaude des moutons qui brouaient là-haut le gazon sur la lande !

Il n'y avait pas jusqu'à ce ton de voix caverneux, métallique, qui ne leur causât une sensation singulière. Pierre, cependant, continuait ses citations, cherchant à mettre un nom sur chaque figure.

Mais les interpellés, s'ils ne faisaient pas la sourde oreille, hésitaient, peu soucieux de renouer connaissance avec cet homme dont la mine ne leur disait rien qui vaille.

— Ah ! dame, continuait Pierre, moi, j'en ai vu de rudes, tenez ! depuis que je suis parti . . . J'ai lorgné d'autres clochers que celui de Langast, vrai !

A la fin, cependant, plusieurs de ses compagnons d'enfance s'étaient décidés à se rapprocher de lui, la glace était rompue et Pierre Lecoq s'en fut au cabaret commencer le récit de ses aventures.

Cédant au désir bien naturel de visiter sa famille qu'il avait si longtemps négligée, Pierre s'invita chez ses cousins du premier et du deuxième degré (il n'avait plus d'oncles malheureusement), puis chez les parents de ses parents.

Enfin ce fut le tour de ses anciens amis et connaissances. Cela durabientôt un mois.

Que voulez-vous ? il avait le cœur si bon, lui ! Ça lui faisait du bien, après avoir tant roulé par le monde, de revoir ceux qu'il avait laissés au pays, mariés, pères de famille, contents de leur sort.

Pouvait-il s'empêcher de s'attirer à la vue de leur bonheur domestique ? Et puis il en savait si long sur les hommes et sur les choses !

Un jour, un de ces esprits positifs et intéressés, comme il s'en trouve partout, parut curieux de savoir s'il avait rapporté de l'argent.

Pierre trouva la question indiscrete. . . De l'argent ? . . . Parbleu ! il en avait gagné et beaucoup ; mais, voilà, il n'avait jamais eu confiance dans ces Juifs de banquiers et de notaires ! Aucun placement ne lui avait semblé assez sûr, sait-on d'ailleurs qui vit ou qui meurt ? Il avait donc trouvé beaucoup plus sage et surtout plus simple de dépenser son avoir en compagnie de quelques bons vivants comme lui ! Ah ! ce qu'il s'en était flanqué des bosses !

Au surplus, est-ce d'après ce qu'il possède qu'il faut juger un homme ? . . . Allons donc ! Lui avait le cœur plus haut placé. La fortune ! . . . quelle chimère ! . . . « Ne l'ai-je point vue cent fois, disait-il, et de si près qu'il m'eût suffi d'étendre la main pour la saisir ? . . . »

Mais non, il n'avait jamais été ambitieux, c'était bon pour d'autres plus pressés ou moins philosophes que lui, des envieux qui en avaient profité à sa place ! . . .

En effet, on s'aperçut vite que Pierre était plus riche de belles paroles que d'écus.

Les ménagères commençaient à s'ennuyer de lui, ne se montrant qu'à moitié rassurées de le voir entrer quand les hommes étaient occupés au dehors.

Bref on lui fit comprendre que s'il voulait manger du pain, il fallait faire comme les autres . . . travailler !

C'est un rude labeur que celui des champs, âpre et dur s'il en fut. L'homme y plie quelquefois, mais au moins il ne doit rien qu'à lui-même.

Pierre Lecoq fit la sourde oreille. . . il s'adressa successivement à d'anciens amis de son oncle qui l'avaient connu enfant et exerçaient leurs saintes fonctions dans les paroisses dalentour.

Ceux-ci lui fournirent quelque argent et tâchèrent de le ramener dans la ligne droite.

Mais, devant cette gouaillerie imperturbable, ces réparties saugrenues sentant le petit pâtre vagabond et le gamin de Paris, ils comprirent qu'ils perdaient leur temps.

Un jour qu'il se trouvait chez le recteur de T., à l'heure de midi, ce dernier l'invita à manger un morceau à la cuisine. Pierre ne se fit pas prier, et, son repas terminé, il sortit, emportant (c'était, paraît-il, chez lui une habitude) le bréviaire que le prêtre avait oublié sur un banc.

En quoi ce livre béni, sans grande valeur du reste, avait-il pu tenter notre ex-faiseur de sortilèges ? . . . Je l'ignore . . .

Toujours est-il que le larcin vite découvert causa, en réveillant les souvenirs fâcheux du passé de Pierre, toute une rumeur dans la paroisse.

Notre homme, lui, se récria.



Pierre Lecoq, un indélicat !... allons donc ! Il avait voulu faire une simple plaisanterie. C'était sa manie à lui, manie (il était prêt à le reconnaître) qui lui avait déjà occasionné des désagréments, surtout avec les esprits chagrins. Il était d'ailleurs décidé à s'en corriger, mais franchement il s'étonnait que M. le recteur, un homme qui passait cependant pour être de si plaisante humeur, eût pu si mal prendre la chose...

Le pire, c'est que les gendarmes arrivèrent, et comme il avait à son actif d'autres facéties d'un goût tout aussi douteux, notre homme fut aussitôt mis à l'ombre.

C'est pour le coup que Pierre Lecoq se plaignit de l'injustice du sort ! Ce n'est pas impunément en effet que l'on naît sous une mauvaise étoile !

Enfin, voyons ! n'était-ce pas du guignon ? Revenir de si loin dans son pays visiter la terre natale, y goûter un moment les douces joies de la famille et en fin de compte trouver simplement la prison !

Vraiment il jouait de malheur !

Le tribunal, eu égard à ses antécédents, l'incarcéra pour deux années : c'était, certes ! payer un peu cher une plaisanterie, si mauvaise qu'elle fut !

Ainsi pensait d'ailleurs notre prévenu qui s'enfonça davantage dans le pétrin en jetant en guise de protestation son tabouret à la tête du président, lequel, de son côté, riposta à sa façon en le gratifiant, séance tenante, de deux années supplémentaires !

A l'expiration de sa peine, Pierre fut placé sous la haute surveillance de la police, tous les mois il était tenu de se présenter devant le maire de la commune de P.

Cependant ces années passées sous les verrous avaient donné à réfléchir à notre héros et il lui en restait une salutaire impression.

L'Etat, il est vrai, lui avait jusque-là fourni gratis les vivres et le couvert, deux choses méritant, certes ! considération de la part d'un homme n'ayant ni sou ni maille. Cela n'allait pas mal non plus avec sa nature insouciant et le mépris profond qu'il avait toujours professé pour ceux qui s'embarrassent du lendemain.

Cependant un besoin impérieux, presque féroce, d'être enfin libre, s'était emparé de lui dans sa prison.

Pierre avait le cerveau hanté de sentiers s'entrecroisant par les

landes ou les blés verts, de ces carrefours où on les voit entremêler leurs fils pour s'en aller de là traverser les hameaux ou serpenter au milieu des prairies verdoyantes.

Il rêvait de nuits passées à la belle étoile dans le cœur des étés brûlants... de siestes faites à l'ombre des grands arbres, de courses enfin au clair soleil sous cette belle voûte du ciel qui se développe au-dessus de nous, heureux ou infortunés, comme une immense nappe de soie bleue !

La crainte de la réclusion était devenue pour Pierre Lecoq le commencement de la sagesse !...

#### EPILOGUE

Il y a deux ans, je rencontraï Pierre pour la dernière fois : il avait beaucoup vieilli. L'âge était venu, inclement comme l'hiver pour ces existences vagabondes...

Les cheveux presque blancs et sa barbe qu'il avait laissé pousser lui donnaient plus d'un trait de ressemblance avec ce juif symbolique dont la vie est aussi d'errer sans cesse.

Presque aveugle courbé en deux, Pierre ne pouvait plus marcher qu'à l'aide de béquilles. Malgré cela, il vaguait toujours par la campagne, se traînant de ferme en ferme où on ne lui refusait jamais du pain et un peu de paille fraîche pour la nuit.

Il y a quelque temps, un jour de marché, j'appris qu'il n'existait plus...

Un matin, des gens allant à leur travail l'avaient trouvé non loin de leur village, à un carrefour, étendu tout de son long sur le chemin près d'une croix de pierre, les membres raidis, le corps déjà froid.

Près de lui étaient ses béquilles et le sac de toile où il serrait ses hardes... Je n'ai pas osé dire par exemple que l'on eut retrouvé son fameux livre !

Quoi qu'il en soit (ô fatalité des destinées !...), l'écolier insoumis, le citoyen en révolte contre toute autorité, le soldat de la Commune était mort comme il avait vécu !...

Novembre 1892.

V<sup>e</sup> H. DE TOURSNEVE.

## UNE HISTOIRE DE BRETAGNE EN VERS AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

Une indication de M. de Kerdanet, reproduite dans la *Biographie bretonne* de Levot, m'a mis sur la trace du curieux manuscrit qui fait l'objet de cet article. Je cite textuellement Kerdanet que M. F. Saunier, auteur de la notice de la *Biographie bretonne*, a copié sans contrôle : « Jean de Mauhugeon composa en 1488 une « *Histoire des seigneurs de la Petite Bretagne* en vers français, in-folio. On la conserve dans la Bibliothèque du Roi. » Les erreurs ne sont pas défaut dans ces quelques lignes, mais Kerdanet a dû se renseigner à une source ignorée de nous pour donner le prénom de l'auteur du manuscrit et la date à laquelle fut composé celui-ci. Le manuscrit en effet ne nous apprend pas ces détails, il n'est pas daté et se termine ainsi : « Votre très humble, très obéissant subject et familier Mauhugeon. » C'est de la duchesse Anne que Mauhugeon se proclame le *sujet et familier*, et son titre fort incorrectement cité par Kerdanet est le suivant : *Généalogie de Madame Anne de Bretagne Royne de France*. Le manuscrit n'est pas in-folio, mais in-12 oblong (format d'album), sur papier relié en velours jaune; il occupe 74 feuillets chiffrés et porte le n° 6 012 du Fonds français à la Bibliothèque nationale.

On ne sait ce qu'était ce Mauhugeon, et il faut attendre sur sa famille et lui-même l'enquête de la *Bio-Bibliographie bretonne* de M. René Kerviler. Son nom ne figure pas sur la liste des écrivains et des artistes composant la cour ou attachés à la personne d'Anne de Bretagne qu'a donnée M. Leroux de Lincy dans la vie de cette

princesse; il est absent des listes de dons, véritables feuilles de bénéfiques, qui perpétuent le souvenir des intelligentes libéralités de la reine-duchesse. L'obscur confrère des Jean Marot et des Meschinot était sans doute un Breton comme ce dernier, car son poème historique est écrit tout entier *ad majorem Britannicæ laudem*.

« Poème » est un violent euphémisme, car on ne peut voir en Mauhugeon qu'un piètre et rocailleux versificateur. Il ne s'entend même pas à la flatterie, et Anne de Bretagne dut se contenter d'une sèche mention finale. Le généalogiste (puisque c'est ainsi qu'il s'intitule) arrive à la mort du duc François II :

Et mis en sépulture près sa première femme  
Il fut de cœur piteux, Dieu veuille avoir l'âme !  
Ainsi demeura Anne seule fille héritière  
Du duché de Bretagne qui lors n'estoit entière.

Cette dernière strophe n'est ni meilleure ni pire que les autres : les règles de la prosodie la plus élémentaire, de la mesure même, sont constamment violées. Et Mauhugeon doit porter la peine de ce pathos barbare, car, sans parler de ses prédécesseurs, Alain Chartier et Villon, son contemporain Meschinot est un versificateur fort habile.

L'œuvre en tant que littérature n'a pas la moindre valeur, mais elle offre un certain intérêt historique, elle dénote une curieuse et patiente investigation à travers les faits et les légendes qui entourent le berceau de la race bretonne.

Nous remontons au déluge et même plus haut, au paradis terrestre. Voici l'origine des Romains et du même coup celle des Troyens :

Le quart fils de Noé qui fut nommé Janus  
Et Noé son aieul, son oncle Tancorus (?)  
Vindrent en Italie et illec habitèrent  
Et leur postérité la contrée peuplèrent,  
Et furent Romains dits pour ceulx nom Janus.  
D'eulx issit le père Dardanus.

La fondation et le siège de Troie sont minutieusement racontés.

Puis nous suivons les pérégrinations de deux princes de la descendance de Priam :

Ces deux frères en Gaule les grands osts transportèrent  
Et toutes les provinces du pais subjuguèrent,  
Puis après es Italie firent leurs gens entrer,  
Et les peuples d'illec prindrent atourmentez.

Brennus (un simple homonyme de celui du *væ victis*) demeure par mener la guerre; il s'empare de la Bretagne où l'auteur nous laisse entrevoir l'existence de peuplades anciennes. Une suite de princes se déroule, dont l'un, Arthagonal (?), est empoisonné par ses frères :

En ce temps Julius qui par ses légions  
A l'empire romain toutes les régions  
De Gaule avoit soumis à qui tribut luy rendre,  
Vint atout son armée en Bretagne descendre.

L'auteur fait allusion à la descente de César dans la Grande-Bretagne (l'an 55 avant Jésus-Christ) ; il dit que *la desconfiture sur les Romains tourna*, grâce au brave Cassibellanus (Cassivellaun). L'année suivante, nouvelle attaque des légions que César a comblées de largesses pour les faire marcher, et nouvelle défaite dans une bataille navale. Mais la division se mit parmi les Bretons et quand

Le dit des saints prophètes en ce temps accompli  
Fut, car pour nous tirer hors de l'enfer immonde,  
De la Vierge nasquit le Rédempteur du monde,

ils subirent le joug des Romains, dont ils s'affranchirent d'eux assez vite. Ce n'est pas dans le fatras rimé de Mauhugon, mais dans le beau livre de M. Arthur de la Borderie (*Les Bretons insulaires et les Anglo-Saxons du V<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle*) qu'il faut chercher les détails de la résistance des Bretons aux Romains et surtout de leur lutte contre les Saxons.

Après avoir parlé très vaguement de l'introduction du christia-

nisme dans la Grande-Bretagne, Mauhugon arrive à l'époque où celle-ci s'annexa par la conquête sa voisine, la Bretagne-Armorique :

Si furent d'un vouloir et d'un accord commun,  
En l'an Notre-Seigneur trois cent quatre-vingt-un  
La grant chevalerie de Bretagne assemblèrent  
Et le pais d'Armorique par force conquestèrent.

L'histoire de la Petite-Bretagne va se mêler à celle de la Grande pendant des siècles encore. Le chef ou roi suprême des Bretons, Vortigern, que Mauhugon appelle

Le tyran Vortigern remply de forcemaige,

fait appel, pour repousser les invasions des barbares (Pictes et Scots) à d'autres Barbares, aux Saxons et à leur chef, *le pervers Engiste* (Hengisth) qui se retourna bientôt contre lui, met ses troupes en déroute, l'empoisonne et devient roi.

Nous entrons de plus en plus dans la légende et les faits historiques se confondent avec les prédictions réalisées de Merlin. Mais, ajoute naïvement l'auteur :

Mais qui la voudra voir la trouvera prosée  
En l'histoire bretonne par Geoffroy composée.

*Geoffroy* semble être Geoffroy de Monmouth, le chroniqueur anglais, mais comment Mauhugon, s'il écrivit en 1488, avait-il lu l'*Histoire des rois bretons*, dont la première édition, publiée par Badins Ascensins, est de 1508 ?

Les hauts faits d'Arthur devaient tenir une grande place dans la chronique rimée que j'essaie de résumer. On lui fait soumettre *tout le pays jusqu'à la Guyenne et la Gascogne* ! Mais du sein de cette renommée fabuleuse que la légende prêtait au héros breton, émergent quelques traits de vérité historique :

Quand ainsi par l'aide des Bretons armoriques  
Eut Arthur subjugué les régions galliques,  
Il leur mist gouverneurs et lois leur ordonna,  
Puis au pais de Bretagne le grande retourna

Notons encore, parmi les faits conformes à la tradition que rappelle ou développe Mauhugeon, qu'Arthur est représenté tenant à la Pentecoste une cour solennelle des rois ses sujets, qu'il tue de sa main le roi Hoël (Howel) sur le mont Tombelaine; qu'il est blessé à mort par Mordret (son neveu Métraud) en l'isle d'Annalon. Les noms sont défigurés, le fond est exact.

Mauhugeon, après avoir narré la vie merveilleuse d'Arthur, revient à l'énumération des princes de la Petite-Bretagne qu'il avait entreprise déjà et fait remonter à Conan Mériadec; je ne le suivrai pas dans cette sèche nomenclature de souverains, entremêlée de mentions d'établissement de monastères. Voici quatre de ses moins mauvais vers, un éloge de l'excellent Judicaël :

Il fut durant sa vie des plorans conforteur,  
Support aux opprimés, aux pauvres bienfaiteur,  
Des pervers punisseur, hôte des pèlerins,  
Des veuves défenseur, père des orphelins.

Plus Mauhugeon se rapproche de l'époque moderne, plus son récit devient aride et fastidieux. Nominos, Erispoë (qu'il appelle Nomenclurion et Hérispemon) ne l'inspirent pas mieux qu'Alain Berbe-Torte; il ne trouve d'intéressant, dans la vie d'Alain Fergent, que la fondation de l'abbaye de Melleray.

Sera-t-il plus heureux avec la *Dynastie ducale d'origine française*, comme dit M. de la Borderie en l'une des leçons de son *Cours d'histoire de Bretagne*? Hélas! non, et la guerre de succession elle-même n'a pas de plus froid historien. Il n'a pas un mot pour Duguesclin, pour Clisson, et voici son oraison funèbre de Jean IV :

Tropassé il souffrit de mort l'aspre pourriture,  
Et gist au chœur de Nantes son corps en sépulture.

Je cherche ici le frisson macabre que les vers de Villon et même ceux de Meschinot donnent parfois.

Je n'ai déjà que trop arrêté le lecteur sur cette compilation indigeste, vrai fumier d'Énnius sous les perles, et qui ne doit posséder d'autre mérite à nos yeux que celui d'avoir un Breton pour auteur et la Bretagne pour sujet. GUYARD DE GOUCHEUX.

## NÉCROLOGIE

### PROSPER COINQUET

Notre collègue de la Société des Bibliophiles bretons, M. Prosper Coinquet, est décédé le 9 décembre dans sa propriété de Port-Mulon près de Nort (Loire-Inférieure). Voici en quels termes émus l'*Épérance du Peuple* annonçait, dans son numéro du 13, la mort de cet homme de bien doublé d'un artiste :

« Ce matin, à 9 heures et demie, ont eu lieu à Nort les obsèques de M. Prosper Coinquet, maire de cette ville et ancien conseiller général, décédé vendredi à l'âge de 67 ans.

« M. Coinquet a tenu une place considérable dans la société nantaise: son amabilité, son goût éclairé des arts lui avaient fait une situation exceptionnelle; aussi, oubliant les dissentiments politiques qui plusieurs fois nous ont séparés, nous tenons à saluer respectueusement ce galant homme, dont la mort causera un si grand vide.

« Nous offrons nos sentiments de condoléances à sa famille qui, dans sa douleur, aura pour consolation le souvenir du bien fait par celui qu'elle pleure.

« La ville de Nort, qui assistait tout entière à ses obsèques, n'oubliera jamais la générosité avec laquelle M. Coinquet a soutenu les écoles chrétiennes. Le bien fait aux enfants du peuple est une précieuse recommandation devant Dieu. »



## NOTICES ET COMPTES RENDUS

*La chute de l'ancienne France. — LES DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION,*  
par Marius Sèpet. — Paris. V. Rétaux et fils, 1893.

Après les *Préliminaires*, dont nous avons rendu compte ici-même, voici les *Débuts de la Révolution*, par M. Marius Sèpet. L'auteur prépare l'*Agonie de la Royauté*. Ces trois ouvrages qui se complètent et s'enchaînent résumeront très utilement pour les lecteurs de l'avenir l'histoire sanglante et troublée des dernières années de l'ancien régime. M. Sèpet ne cache pas toujours ses préférences, mais, plein de bonne foi, il reste juste pour tous et pour chacun. S'inspirant parfois de M. Taine, il a su éviter l'écueil de la manière d'écrire l'histoire de ce savant critique; il a fondu dans son récit, au lieu de les analyser avec une minutieuse sécheresse, les documents contemporains. Ses qualités de narrateur, son talent d'écrivain ajoutent à l'intérêt du sujet, et nous ne rabaisserons pas son livre en disant qu'il a plus de charmes sérieux que maint roman à prétentions philosophiques.

Quatre grands chapitres intitulés : *Le Serment du jeu de paume*; *La Prise de la Bastille*; *La nuit du 4 août*; *Les 5 et 6 octobre*, sont les divisions naturelles de la *Chute de l'ancienne France*. Dans le court espace de temps qui s'écoule entre l'inauguration des Etats généraux (5 mai 1789) et l'installation de Louis XVI aux Tuileries (6 octobre), il se passe une quantité de faits importants, et comme M. Sèpet remonte aux causes, comme sa sagacité d'historien moraliste met tout en lumière, il a pu remplir aisément un fort volume. Il expose avec une vraie originalité des faits très connus déjà, analysés par vingt historiens, mais qui sous sa plume revêtent comme un attrait de nouveauté.

Dès l'abord, il nous fait assister à une grande scène historique, la séance d'ouverture des Etats. C'est une vaste fresque, un tableau d'ensemble, dont les principaux personnages, un Mirabeau, un Bailly, un abbé Maury auront tout à l'heure les honneurs du portrait en pied. L'organisation des divers groupes politiques, en particulier de ce fameux

*Club breton* que l'auteur regarde, avec une certaine exagération peut-être, comme le principal foyer de la révolte, le rôle parlementaire prépondérant du tiers, aboutissant à la réunion des trois ordres, à la création de l'*Assemblée nationale* (le mot est de Legrand, député du Berry), la journée du Jeu de paume et ses conséquences immédiates, l'abandon des privilèges de la noblesse et du clergé, n'ont jamais été mieux présentés. Une phrase montrera quel souci de la vérité M. Sèpet apporte à l'étude des caractères; il vient de dire que Louis XVI avait du penchant à suivre les idées du garde des sceaux, M. de Baréatin. « Le roi y était incliné encore », ajoute-t-il, « par ses honorables, quoique excessifs et intempestifs scrupules au sujet des droits considérés comme acquis, scrupules auxquels venait peut-être s'ajouter, sous l'influence des idées de Fénelon, une sorte de repentir de la politique d'écrasement systématique, regrettable en effet à certains égards, suivie par ses aïeux, notamment par Richelieu et par Louis XIV, contre la noblesse. »

Nous étions à Versailles dans le premier chapitre; la *Prise de la Bastille* nous ramène à Paris. C'est une description fort colorée de ce jardin du Palais-Royal, si vivant alors, où sous toutes les formes, par le discours, le pamphlet, le journal, s'agit l'effervescence parisienne et se démène le plus fougueux des tribuns populaires, Camille Desmoulins. C'est la prise, tant de fois racontée et récemment ramenée par M. V. Fournel à ses proportions véritables, de la célèbre forteresse, et tout ce qui en résulte, les meurtres de Paris, les nouvelles capitulations du roi, l'anarchie de la province.

La nuit du 4 août marque la limite extrême des concessions d'une noblesse et d'un clergé affolés d'idées libérales, poussés par l'opinion et courant à l'abîme avec le plus complet aveuglement. Dans ces débats mémorables qui se déroulent chaque jour à l'Assemblée, le révolutionnaire Siéyès apparaît doué du sens politique le plus fin, quand il signale le danger de l'abolition des dîmes. Mirabeau, que la passion du sectaire entraîne dans la discussion sur la liberté religieuse, s'élève à la plus haute éloquence dans son discours sur la banqueroute, motivé par le projet d'emprunt de Necker. M. Sèpet, qui ne peut se défendre de protester, par de petites notes, contre l'esprit irréligieux des principaux orateurs de la Révolution, fait de Robespierre et un peu plus loin de Marat, de Brissot de Warville, de Danton, des portraits pénétrants et expressifs, qui constituent à notre sens, avec les grandes scènes historiques, l'invasion de Versailles, le siège du château, le retour à Paris, la partie la plus remarquable de son livre.

OLIVIER DE GOUCHEFF.

..

CURIOSITÉS RÉVOLUTIONNAIRES DU GERS, par feu A. Tarbouriech, archiviste du département, avec une préface de M. Paul Bénétrix. — Auch, aux Archives départementales, s. d. (1892).

Les histoires générales de la Révolution se multiplient et aussi les histoires particulières : pour écrire celles-ci, les érudits font appel aux documents enfouis dans les archives publiques ou privées, et, peu à peu, ils éclairent cette grande et sombre époque que la légende ou l'esprit de parti dénaturaient. Les *Curiosités révolutionnaires* que nous envoie M. Paul Bénétrix ajoutent un chapitre intéressant à nos annales provinciales.

Ces *Curiosités* nous viennent du Gers, qui n'a pas été beaucoup mieux traité par des critiques superficiels, que certains de nos départements bretons. M. Bénétrix a pu dresser pourtant une bibliographie déjà étendue, des brochures et des plaquettes que les seuls érudits du Gers ont publiées sur les hommes et les choses de la Révolution. Et ce catalogue, qui comprend bien cinquante numéros (les cinq ou six fournis par M. Bénétrix lui-même comptent parmi les plus attrayants) remonte à vingt ans seulement, à la mort d'Amédée Tarbouriech, l'impartial et sage auteur de ces *Curiosités*.

Après la préface où M. Bénétrix rend délicatement justice à son devancier, trois chapitres composent l'opuscule : une notice sur l'exemplaire de la *Bastille*, en miniature, expédié à Auch par le patriote Palloy ; une étude sur le procès de l'archevêque d'Auch, un courageux prélat, M<sup>e</sup> de la Tour du Pin Montauban ; une biographie de Paul-Benoît Barthe, évêque constitutionnel du Gers, qui ne resta pas au-dessous de sa tâche d'administrateur du département et de professeur à l'école centrale du Gers.

Nous souhaitons, avec leurs compatriotes, que M. Bénétrix continue l'œuvre si bien commencée par Tarbouriech.

O DE G.

..

Exposition régionale de Vannes. — LE SALON DE PEINTURE. — Curiosité esthétique.

M. A. R., ancien élève de l'École normale et qui semble avoir été un auditeur attentif des Taine et des Vogué, nous envoie sous ce titre une

petite brochure pleine d'aperçus, ingénieux toujours, malicieux parfois, sur les artistes les plus remarquables au Salon vannetais. La critique de M. Robert, peintre du *Dernier Baiser*, est d'une finesse charmante.

..

LES VOIX DU PASSÉ, poésies, par Jehan Marbeuf. — Paris, librairie Lecoq ; Nantes, librairies Libaros et Lanô-Mazeau, 1893.

M. l'abbé Jehan Marbeuf, auteur d'un volume apprécié intitulé : *Fleurs de l'âme*, vient d'en publier un autre non moins remarquable : *Voix du passé*. Dans ce dernier volume il a fait revivre les bonheurs, les angoisses, les tressaillements et les amertumes de son existence. Il l'a dédié à ses anciens élèves, et je suis de leur nombre. C'est en faisant ma rhétorique à l'Externat des Enfants nantais que j'ai connu M. l'abbé Marbeuf. Il était tout jeune alors : et débordant d'enthousiasme, il essayait de nous communiquer le feu sacré de l'éloquence. Puis, lorsqu'il nous avait bien entretenu de Démosthènes et de Cicéron, il tirait de son pupitre une poésie, dont nous devinions l'auteur, et nous la déclamaient de sa voix chaude et vibrante. Nous l'écoutions ravis, enchantés, et je ne m'attendais pas alors, moi pauvre petit élève, à avoir un jour l'honneur insigne de présenter au public les poésies de mon professeur. Je viens de les parcourir d'un trait et j'ai revécu ma vie d'autrefois en lisant celle intitulée : *Nos études*, qui est une des plus remarquables du volume. La grâce pudique des sentiments et l'élégance du style m'ont étonné d'abord, charmé ensuite ; je trouvais dans le livre de M. l'abbé Marbeuf, non pas, comme dans tant de volumes d'aujourd'hui, de pompeux néologismes et des chants d'estaminet, mais le français clair et sonore du XVII<sup>e</sup> siècle et des cantiques dignes d'être chantés dans les églises par les chœurs d'enfants et de vierges ; je trouvais partout une pensée sans tache dans une forme irréprochable : *Mens blanda in corpore blando*. M. l'abbé Marbeuf a, en effet, deux amours, comme il nous l'apprend, mais ces deux amours n'ont rien de commun avec celles toutes profanes de l'auteur de l'*Art d'aimer* qui n'auraient pas été convenables pour un prêtre éducateur de la jeunesse ; ses deux amours à lui, ce sont la Religion et la Patrie, la petite patrie et la grande, la Bretagne et la France, et il écrit des vers comme ceux-ci que Brizeux aurait applaudis :

TOME VIII. — DÉCEMBRE 1892.

33

O Vierge immaculée, oui, nous le promettons,  
 Nous resterons chrétiens, nous resterons Bretons ;  
 Et, si jamais la foi déserte notre France,  
 La Bretagne sera sa dernière espérance !  
 De nobles souvenirs, vous dont le cœur est plein,  
 O soldats de Charette, ô fils de Duguesclin,  
 Aimez d'un même amour et Jésus et Marie :  
 A la vie, à la mort, pour Dieu, pour la patrie !

C'est donc avec vérité que l'auteur des *Voix du passé* a pu dire en commençant son volume, en s'adressant à ses anciens élèves :

Que votre âme ici reconnaisse  
 Celui qui ne vous trompe pas.  
 Il aima toujours la jeunesse,  
 Et l'aimera jusqu'au trépas.  
 Il dit : ayez du caractère,  
 Soyez bons, courtois, obligeants,  
 Vous ferez du bien sur la terre.  
 O jeunes gens ! ô jeunes gens !  
 Ni défaillance, ni bassesse !  
 Mais une infatigable ardeur ;  
 Pour le bien travailler sans cesse,  
 Sans le travail point de grandeur !  
 Vous à qui sourit l'espérance,  
 Que le ciel fit intelligents,  
 En avant ! pour Dieu, pour la France !  
 O jeunes gens ! ô jeunes gens !

Voilà certes d'excellents conseils, où l'auteur montre bien que suivant une expression de sa préface, ses vers ont pour but « de rallumer les saintes flammes de la foi et du patriotisme ». A ce titre nous devons chaudement les recommander à nos lecteurs.

D. CAILLÉ.

ETUDE SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE AVANT 1789 DANS LE DIOCÈSE D'ANGERS. — *Documents inédits*. Première série par M. l'abbé Ch. Urseau, secrétaire à l'évêché d'Angers. Ouvrage précédé d'une lettre de S. G. M<sup>gr</sup> Luçon, évêque de Belley. — Deuxième édition. — Paris, Alphonse Picard, éditeur, 1893.

M. l'abbé Charles Urseau, notre délégué en Anjou, de la Société des bibliophiles bretons, ancien secrétaire de M<sup>gr</sup> Freppel, a publié, il y a

deux ans, un remarquable volume sur *l'Instruction primaire avant 1789 dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers*. Nous en avons rendu compte à l'époque de son apparition, dans cette *Revue*, à cette même place. Il semblait qu'après un semblable travail, la série des documents relatifs à ce point d'histoire fut épuisée. Mais, avec des chercheurs comme M. l'abbé Urseau, le champ des investigations est presque inépuisable, et il vient de nous le prouver par un nouveau travail. « En classant, nous apprend-il, dans sa préface, les archives de l'évêché d'Angers, nous avons retrouvé les titres des plus anciennes fondations ; aux archives départementales, à la bibliothèque de la ville d'Angers et dans les collections particulières, des pièces dont nous ignorions l'existence nous ont fourni, particulièrement sur les communautés angevines, des détails pleins d'intérêt. C'est à l'aide de ces documents que nous essayons de compléter la liste de nos anciennes écoles et d'étudier moins imparfaitement l'organisation de l'instruction primaire en Anjou avant 1789. » C'est en ces termes modestes que l'auteur présente son nouvel ouvrage au public ; mais la parole autorisée de M<sup>gr</sup> Luçon a rendu pleine justice à l'historien. « Appuyé sur les faits, et les actes authentiques à la main, vous montrez, lui dit-il, dans les siècles précédents, la charité inspirée par la foi, prenant l'initiative et la charge de l'instruction populaire, ouvrant des écoles et créant de généreuses fondations pour en étendre les bienfaits et en assurer la durée. » Et, après nous avoir fait voir, par une analyse de l'œuvre de M. l'abbé Urseau, que si les écoles laïques de nos jours sont plus somptueuses, elles ne produisent pas une instruction aussi saine que les écoles religieuses et modestes d'autrefois ; que si les maîtres d'écoles du gouvernement ont une importance politique et officielle supérieures, ils sont loin d'être aussi respectés que les maîtres de jadis ; que si, grâce aux ressources de l'Etat, la gratuité de l'instruction existe aujourd'hui, elle fleurissait bien avant 1789, grâce à la charité des fidèles, l'éminent prélat ajoute : « Tels sont, Monsieur l'abbé, les faits et les conclusions dont votre excellent livre contient l'incontestable démonstration. Aussi, est-ce avec plaisir que je joins mon humble suffrage à celui de l'illustre évêque, qui le premier a béni votre travail en le recommandant comme un ouvrage sérieux et instructif à l'attention des amis de la vérité, et en lui souhaitant tout le succès dont il est digne, tant à raison de la cause dont vous vous faites l'avocat, que pour le talent avec lequel, vous avez accompli votre tâche. » Nos lecteurs comprendront qu'après la haute approbation de deux évêques, nous n'ayons pas besoin d'insister longuement sur la valeur de l'œuvre de notre col-

ligue de la Société des bibliophiles bretons. Il serait, en effet, présomptueux de notre part de vouloir mettre notre appréciation en parallèle avec celles de deux éminents prélats. Nous nous contenterons de conseiller la lecture de son volume aux savants et aux ignorants et de répéter le vers du président Hérault :

Indocti discant et ament meminisse periti.

D. CAILLÉ.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE, NANTES. — SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1892.  
Nantes, Mellinet, éditeur, 1892. — ECOLE ALBERT-LE-GRAND. —  
BINQUET DU 15 NOVEMBRE 1862. — Paris, J. Mersch, imprimeur,  
1892.

Dans cette séance, trois orateurs ont pris la parole : M. Livet, l'président, M. le docteur Samson, secrétaire général, et M. Emile Oger, secrétaire adjoint de la Société académique de Nantes. M. Livet, avec sa haute compétence, a parlé de l'éducation dans la famille, à l'école et à l'armée, mais il a oublié, involontairement sans doute, que, d'après le mot d'un moniste, « la première et la meilleure éducation est la religion. » M. le docteur Samson a fait un compte rendu agréable des travaux, souvent arides, de la Société académique, et M. Emile Oger a écrit un rapport, un peu vif peut-être, mais plein d'aperçus brillants, sur les concours ouverts par cette Société en 1892. Il a eu notamment des accents superbes lorsqu'il a parlé de la mission patriotique des poètes, et s'il s'est montré sévère, pour certain roman par exemple, on ne lui en voudra pas trop lorsqu'on saura que l'auteur de ce roman a eu l'idée originale de donner à son héroïne « Gabrielle de Tozin » pour amoureux *Georges Castra* !

La fête patronale de l'école Albert-le-Grand a eu lieu à Arcueil le 15 novembre dernier et a été suivie d'un banquet où des toasts ont été portés par M<sup>re</sup> Soulé, primicier de Saint-Denis, et par les R. P. Libercier, vicaire général du Tiers-Ordre, et Didon, prieur d'Arcueil. Dans un langage d'un tour spirituel et éloquent, les trois orateurs ont constaté le succès de l'école et échangé les compliments les plus fins, dont les applaudissements de leur auditoire ont souligné la justesse. Il aurait été vraiment dommage que ces discours — car ce sont de véritables discours

dont l'un a sept pages — eussent été perdus pour le public. Il n'y a pas, dit-on, de bonne fête sans lendemain. Eh bien ! ce lendemain aura encore son charme puisqu'il sera permis, grâce à l'impression de ces toasts, aux auditeurs de M<sup>re</sup> Soulé et des R. P. Libercier et Didon, et à ceux qui n'avaient pas le bonheur d'assister à la fête du 15, de déguster des discours qui sont un véritable régal pour toute âme ayant le goût littéraire et chrétien.

D. CAILLÉ.

On nous prie d'insérer la note suivante :

La Déclaration des cardinaux français est un document capable de faire la lumière en beaucoup d'esprits.

C'est une réfutation péremptoire des calomnies quotidiennes de la presse sectaire sur l'attitude et les sentiments du clergé et des catholiques.

C'est une réfutation irrécusable des falsifications impudentes auxquelles cette même presse a constamment recours, afin d'arriver, en dénaturant systématiquement les faits et les actes, à fausser les jugements de l'opinion publique.

On ne saurait donc trop en favoriser la diffusion et la lecture.

Dans ce but, l'imprimerie du *Monde*, 17, rue Cassette, à Paris, vient de reproduire la Déclaration des cardinaux en une petite brochure de propagande d'un prix modique.

POÉSIES, par M. Dominique Caillé. — 3<sup>e</sup> édition. 1 vol.  
Vannes, imp. Lafolye, 1892.

« La grande affaire pour un artiste est de rencontrer des sujets qui conviennent à son talent. » Cette phrase de M. Taine dans une étude sur Tennyson est bien juste. Il faut savoir proportionner son effort à ses moyens.

M. Dominique Caillé a eu cette sagesse conseillée par La Fontaine et beaucoup d'autres avant l'historien de la littérature anglaise.

Il vient de réunir en un fort joli volume celles de ses poésies qu'il considère comme la fleur de son œuvre et on doit l'en féliciter, car ce livre est excellent et composé avec beaucoup d'art.

Michelet écrivait dans son *Histoire de France* (tome 2, page 93) : « La



« génie de l'improvisation poétique qui a subsisté si longtemps chez les Celtes d'Irlande et d'Ecosse, qui chez nos Bretons même n'est pas tout à fait éteint, devient pourtant une singularité rare. »

« S'il vivait encore et voulait se donner la peine de lire ce qui se publie en Bretagne, il serait étonné du nombre des poètes qu'on y rencontre. Leur foule est si grande, leurs talents sont si variés, que je ne puis même songer à les passer ici en revue. »

« Un à la verve brillante, un autre la grâce ailée et les vives couleurs, d'autres encore le grand souffle lyrique. Quant à M. Dominique Caillé, il sait très artistement ciseler une pensée, peindre une scène ou un tableau. Son âme noble et bienveillante se reflète dans ses vers limpides où tous les mots ont une valeur. On sent qu'il voudrait, comme Amédée Pommier, pleurer « de ces larmes divines »

« Que le temps cristallise et change en perles fines. »

« Avec les *Etoiles éteintes*, *Tristesse*, *Mortevieille*, le *Rêve*, *L'Ange de la nuit de Noël*, etc., vous serez séduit par la délicatesse des sentiments, la mesure du rythme, la poésie intime qui s'en dégage. »

« On cite ailleurs d'autres pièces charmantes : *Mariette et Catherine*, *l'Écriture du Mort*. Je citerai ici celle qui est intitulée *Vision*. »

Un jour, à Noirmoutier, le poète visite le cimetière planté de hauts cyprès entre lesquels on aperçoit la mer, les dunes arides, les bois d'yauses et de pins, le clocher roman et le vieux château carré plein de sanglants souvenirs. Il y est témoin d'un phénomène singulier : une plate qui sous l'action du soleil ou une pression quelconque se déchire et laisse s'élever une blanche vapeur pareille à un léger fantôme. Cette vue lui inspire les vers que voici :

#### VISION

A M. LE D<sup>r</sup> VIAUD-GRAND-MARAIS

J'étais à Noirmoutier dans le vieux cimetière,  
Me disant : « Dans la paix du Seigneur, en ce lieu  
Les morts doivent dormir tranquilles dans leur bière  
Au murmure des flots du vaste Océan bleu. »

Soudain, près d'un cyprès, une forme blanchâtre  
Flotta devant mes yeux pendant quelques instants,  
Et, m'approchant, je lus sur un tombeau d'albâtre  
Un nom de jeune fille, hélas ! morte à vingt ans.

Comme je méditais sur ce spectacle étrange,  
J'écrasais sous mon pied une fleur qui dans l'air  
Laissa fuir lentement, en mourant dans la fange,  
Une blanche vapeur vers le ciel calme et clair.

Le soleil sur les croix jetait sa vive flamme,  
Et je me demandais, baissant mon front rêveur,  
Si j'avais vu d'abord monter dans l'azur l'âme  
D'une vierge défunte ou celle d'une fleur.

On voit que M. Dominique Caillé traduit ses impressions avec une rare élégance. Il a aussi de la vigueur quand le sujet l'exige. Ses pièces : *En face de la mort* et *Edith au cou de cygne* en sont des preuves.

Le goût avec lequel il a composé ce volume, le soin qu'il apporte à la forme et la sobriété de son style indiquent chez lui le tempérament d'un critique. Il continue avec succès ses études sur les écrivains et les artistes bretons.

Récemment il a publié deux notices remarquables, l'une sur M. Luc-Olivier Merson, le grand peintre devenu membre de l'Institut, l'autre sur M. Edmond Biré, qui est peut-être à l'heure actuelle le plus savant et le plus sérieux des critiques français, celui dont les ouvrages fourniront le plus de faits et de documents à la postérité.

JOSEPH ROUSSE.

..

*Inauguration de la statue de Pierre Belon.* — DISCOURS PRONONCÉ  
PAR M. L'ABBÉ LEMÉE, CURÉ DE FOULLETOURTE. — Le Mans, im-  
primerie-librairie Leguicheux, 1892.

Cette brochure m'a rappelé une des plus charmantes fêtes littéraires auxquelles j'ai assisté. Le 14 juin 1892, le bourg de Cérans-Foulletourte, moins oublié que bien des villes, élevait une statue au plus illustre de ses enfants, Pierre Belon. Devant l'œuvre distinguée d'un artiste du pays, tous les orateurs se piquèrent d'honneur, du préfet du Mans au curé de Foulletourte. Celui-ci, M. l'abbé Lemée, avait prononcé le plus ingénieux et délicat éloge de Belon botaniste, que je retrouve dans ces pages avec la même impression.

O. DE G.

Raoul de la Grasserie. — *Les Sentiments*, poésies. — Paris, Alphonse Lemerre, 1893, in-12, 140 p.

Je ne crois pas que personne en France, peut-être même au monde, connaisse mieux la mécanique intime du vers, dans toutes les langues et à toutes les époques de l'humanité, que M. Raoul de la Grasserie. Il a publié des études très savantes sur la rythmique védique et sanscrite, sur la césure, sur le mode mineur dans le rythme, sur les unités rythmiques supérieures au vers, sur la métrique des nations musulmanes, sur le décasyllabe roman, etc., et, au moment même où je recevais son volume de vers intitulé *les Sentiments*, qui succède à d'autres recueils intitulés *les Formes*, *les Rythmes*, *les Cloches*, j'étais plongé dans la lecture d'un *Essai de rythmique comparée*, extraite, par notre infatigable docteur en droit, du *Muséon* de Louvain, essai dans lequel il étudie les évolutions successives du langage de la prose et de la poésie chez toutes les nations de l'univers, sous l'influence de la musique, et démontre comment, de la prose simple et nue, on passa d'abord à la prose rythmée, puis au vers, et comment, l'évolution ne s'arrêtant pas, on doit redescendre du vers à la prose rythmée, puis à la prose proprement dite. Et si j'ai parlé tout à l'heure de mécanique intime du vers, ce n'a pas été par pure métaphore, car M. de la Grasserie nous expose fort judicieusement, en s'emparant des termes mêmes de la mécanique mathématique, que dans la *prosodie* les éléments poétiques doivent être considérés comme étant au repos, en sorte qu'on peut l'appeler la versification à l'état *statique*, tandis que la *rythmique* ou la *métrique* considère les éléments poétiques à l'état de réunion, de mouvement et d'action réciproque, en sorte qu'on peut l'appeler la versification à l'état *dynamique*. Il y a même certaines parties de la prosodie, telles que la théorie de l'*hiatus* ou celle de l'*euphonie*, qui se trouvent sur les confins de la versification dynamique et qui forment ce qu'on pourrait appeler la versification à l'état *statico-dynamique*.

Mais je n'ai pas à analyser ici par le menu les travaux d'érudition profonde de M. Raoul de la Grasserie sur la structure et sur la phonétique du vers à tous ses états. Ceci suffit pour indiquer qu'aucun des plus secrets mystères de la versification ne lui est étranger. Une

question vient ici tout naturellement se poser. Suffit-il de connaître à fond la science du vers et de toutes ses transformations pour produire d'excellente poésie ? Si l'affirmative était reconnue vraie, nous n'aurions pas besoin d'entrer dans un long examen du volume des *Sentiments*. Etant le plus savant dissecteur de poésie, M. de la Grasserie serait aussi le plus grand poète. Or, l'expérience a depuis longtemps prouvé qu'il y a entre la critique et l'exécution un large fossé fort difficile à franchir. Chapelain qui passait pour être versé, mieux que tout autre de son temps, dans les règles de la versification, a composé quelques odes passables et quelques bons sonnets, mais son poème de *La Pucelle*, sauf un petit nombre de passages remarquables, est en général illisible. Boileau, qui a fait œuvre de maître incontesté dans *l'Art poétique*, a commis l'ode pitoyable sur la prise de Namur. De nos jours on pourrait citer des exemples aussi caractéristiques, et M. de la Grasserie lui-même, dans quelques-uns de ses précédents volumes, en particulier dans celui des *Formes*, nous a donné des pièces qui paraissent à des profanes manifester des tendances un peu trop prononcées pour l'évolution prédite de la poésie vers la prose. Il y a là des pièces, toutes en vers de 16, 18 ou 20 pieds, qui n'étonneraient point chez un ultra-fantaisiste comme Verlaine, mais qui vous déroutent chez un auteur aussi maître de soi que notre érudit magistrat. Je sais bien que Berlioz et Wagner ont passé jadis pour des barbares en musique, qu'ils ne trouvaient grâce alors que devant quelques rares adeptes, et que la nouvelle génération en fait aujourd'hui des demi-dieux. Peut-être cette poésie prosaïque sera-t-elle la poésie de nos neveux dont l'oreille musicale ne ressemblera guère à celle de leurs pères ; mais la nôtre n'y est pas encore habituée et ces essais audacieux ne me semblent point en état d'être supportés sans résistance. Ce que je veux constater avec plaisir aujourd'hui, c'est qu'on ne les retrouve pas dans le volume des *Sentiments*, et qu'ici nous ne sommes plus en présence de poésies du XX<sup>e</sup> siècle :

Nos pensées sont à tous : notre cœur n'est qu'à nous (p. 133).

.... Et nul cœur n'est le même entre les cœurs humains (p. 155).

Ce que ressent le cœur est donc absolument personnel, et c'est sans doute parce que les quarante pièces de ce recueil sont les expressions de ce qu'éprouve particulièrement son cœur, que M. Raoul de la Grasserie les appelle *les Sentiments*. Leur note dominante est la mélancolie :

La grande tristesse sans fin  
Que l'hiver conserve en son voile (p. 132).

Mais, c'est une mélancolie qui n'est pas intraitable et qu'éclairaient quelques rayons :

Le mal passe et le bonheur vient  
Quand le ciel fait un seul sourire (p. 102).

Aussi derrière la peine et le triste labeur, le poète nous montre-t-il l'espérance. Travaille, dit-il au bêcheur :

... Au sol dur ta bêche entrera,  
Ta main, ta faible main peut remuer la terre,  
Ta pensée à son tour poussera, fleurira,  
Travaille, et puis attends ; travaille, et puis espère ! (p. 1).

Nous sommes donc loin des désespoirs fatidiques et inconsolables qui s'aperçoivent trop souvent au fond des poésies de notre époque, et, bien que l'auteur ajoute, en doutant de l'avenir :

Il est temps de semer... cela germara-t-il ? (p. 2),

bien qu'il entende « craquer l'arbre du Nord », et qu'il aperçoive

... plus loin Dieu suprême  
Douter enfin de son bienfait,  
La cause maudissant l'effet  
Et le mal dans le bien lui-même (p. 201),

on constate qu'il possède le moyen de trouver des sources vivifiantes pour retremper ses forces et son courage. Ce sont les grands spectacles de la nature, dont aucun ne le laisse indifférent. Devant la mer montante, il dira :

La cour aussi reparait vierge, aime et s'azure (p. 83).

ou, promenant à l'aventure dans les prés et dans les bois, il s'écrira dans un complet ravissement :

J'entends, je sens et je vois (p. 109).  
... Garde-moi, terre clémente,  
En tes bras compatissants,  
Loin de l'humaine tourmente,  
Près de la poitrine aimante  
Qui sent violette et menthe,  
Entre tes deux bras berçants... (p. 114).

Ailleurs, la vue d'une ferme bretonne « où le bonheur est grave » lui inspirera l'une de ses meilleures pièces (p. 9 à 15) et lui servira à démontrer, comme dans celle qui porte pour titre « la Maison » (p. 98 à 99), que ses tristesses et ses désespérances ne sont pas incurables.

Les vers de M. de la Grasserie sont de fraîche allure, alertes et primesautiers, ce qui explique çà et là quelques négligences et certaines duretés. Je n'aime pas, dans la mer montante :

La grève a soif, la grève a faim (p. 82),

ni, dans la promenade, cette audacieuse adresse à l'herbe pure :

Tout mon regard s'en sature,  
Mes yeux la broutent vraiment... (p. 111).

Ce sont là des taches qu'une révision sévère eût effacées. Mais on leur pardonne en relisant certaine pièce intitulée *l'Art*, véritable plaidoyer *pro domo sua*, qui est parfaite en son genre, et dans laquelle le poète compare

Les petits vers mignons, mignons,  
En satin blanc, en ruban rose,  
Jamais rudes, jamais grognons.  
Peignés, brossés, la douce chose...

heureux enfants de la bonne humeur et de la chance, toujours jolis, bien nés, avec leur rime et leur césure, « qui sont juste à notre mesure... et sont beaux, on le sait d'avance, » avec ceux de la verve et de l'indignation :

Hélas ! hélas ! les fils du cœur,  
Les enfants vrais de la tendresse  
N'auront jamais ce sort vainqueur,  
Eux, fils d'une ardente caresse.

Ils sont sortis, rudes parfois,  
Des entrailles de la fournaise,  
Du fond du sol, du fond des bois  
Pleins de ronces, couverts de braise.

Ils semblent durs, ils naissent nus  
Les vers jaillis de l'âme pleine,  
Ils ont des faces d'inconnus,  
Ils embrasent de leur haleine...

Ils n'entrent pas dans les salons,  
Sont exclus de tous les cénacles,  
Aux règles montrent les talons  
Sautant par dessus tous les obstacles.

Leur chant parfois devient un cri,  
Le cri humain, grande musique !  
Dont le goût a partout péri  
Parmi le rythme léthargique... (p. 52).

Il faut que je m'arrête : ce sont là les vers mêmes de M. de la Graserie. Je ne saurais mieux les peindre, et j'imagine que ce plaidoyer donnera envie de les lire.

L. DE KERPÉNIC.



## TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

ANNÉE 1892. — DEUXIÈME SEMESTRE

### JUILLET

I. — <i>La Bretagne au XVII<sup>e</sup> siècle : Madame de Sévigné à Rennes en 1680</i> , par M. A. DE LA BORDERIE. . . . .	5
II. — <i>La Noblesse de Bretagne</i> , par M. P. DE LISLE. . . . .	19
III. — BIOGRAPHIE BRETONNE : <i>Boyou-Guermeur (suite)</i> . . . . .	25
IV. — <i>Contes de la Haute-Bretagne (suite)</i> , par M. PAUL SÉBILLOT. . . . .	43
V. — <i>Acte de décès du général Charette de la Contrée</i> . . . . .	49
VI. — VARIÉTÉS BRETONNES : <i>Encore L'Uzement de Nantes, en vers français</i> , par le C <sup>o</sup> DE PALYS . . . . .	51
VII. — CHANSONS BRETONNES : <i>Er vatêh Perrinig : la servante petite Perrine</i> . Recueilli et traduit par YAN KERLEN. . . . .	57
VIII. — POÉSIES FRANÇAISES : <i>Dans la crique de Roguédas</i> , par SYLVANE ; <i>Sonnet de M. EUGÈNE MANUEL ; Ramengol</i> , par M. JOS PARKER. . . . .	61
IX. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : <i>La Gaule avant les Gaulois</i> , d'ALEXANDRE BERTRAND, par M. P. DE LISLE ; — <i>La Préparation de la guerre de Vendée</i> , de M. CHASSIN ; <i>La Bretagne aux grands siècles du moyen âge</i> , résumé des conférences de M. DE LA BORDERIE ; <i>Une amazone vendéenne : M<sup>me</sup> Bulkeley</i> , par M. G. DE LA CHANONIE ; <i>Cœur breton</i> , poésie d'YVES BERTHOU ; <i>Les Aventures de Mathurin Gouez</i> , de MAXIME AUDOUIN ; <i>Rimes sincères</i> , de M. P.-E. DEMOUTH, par M. O. DE GOURCUFF. — <i>La Campagne de Morée</i> , notes d'un témoin, recueillies par le docteur ECOT, méd.-major du 65 <sup>e</sup> de ligne, par M. D. CAILLÉ. — <i>Le Coq de Souvigny</i> , opéra-comique de M. J. GRINGOIRE, musique de RAOUL BOISCHOT, par M. O. DE GOURCUFF. . . . .	70

### AOUT

I. — <i>Le Pardon de Plougrescant et le Cantique de sainte Élibonane</i> , par M. A. DE LA BORDERIE. . . . .	81
II. — <i>La défense des côtes de la Bretagne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles</i> , par M. DE LA LANDE DE CALAN. . . . .	97
III. — <i>Dix lettres de Bonlay-Paty</i> , publiées par D. CAILLÉ. . . . .	109
IV. — BIOGRAPHIE BRETONNE : <i>Boyou-Guermeur (suite)</i> , par M. J. TRÉVÉDY. . . . .	121
V. — UNE BIOGRAPHIE NANTAISE : <i>Madame de Lapérouse</i> , par M. S. DE LA NICOLLIÈRE-TELSING. . . . .	133

VI. — POÉSIE FRANÇAISE : <i>Nèves perdus</i> , par JEAN APPLETON. . .	144
VII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : <i>Le Cœur</i> , poésies de CHARLES FUSTER; <i>Il faut aimer</i> , petit poème d'AIMÉRILOT; <i>Le Soir de la Vie</i> , de E. M., par M. D. CAILLÉ. — <i>Les Muances</i> , poésies de M. J.-GUY ROPARTZ; <i>Lénor</i> , de JOS PARKER, par M. O. DE GOURCUFF. — <i>Poèmes héroïques</i> , de FRANCIS MELVIL, par M. D. CAILLÉ. . . . .	
VIII. — CAUSERIE LITTÉRAIRE : <i>M. Jules Robuchon et ses Paysages et monuments de la Bretagne</i> , par M. EDMOND BIRÉ. . . . .	155
IX. — ASSOCIATION BRETONNE : <i>Programme du Congrès de Vannes en 1891</i> . . . . .	168

## SEPTEMBRE

I. — BIOGRAPHIE BRETONNE : <i>Royou-Guermeur</i> (suite et fin), par M. J. TRÉVÉDY. . . . .	169
II. — <i>Dix lettres de Boulay-Paty</i> , publiées par M. D. CAILLÉ (suite et fin). . . . .	180
III. — <i>La défense des côtes de Bretagne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles</i> (suite), par M. CH. DE LA LANDE DE CALAN. . . . .	198
IV. — <i>Contes de la Haute-Bretagne</i> (suite), par M. PAUL SÉBILLOT. . . . .	208
V. — <i>Un coin de la Bretagne : Sainte-Anne d'Auray</i> , Léo MORO. . . . .	214
VI. — POÉSIES FRANÇAISES : I. <i>Vers l'idéal</i> ; — II. <i>Les Exilés</i> , par M. YVES BERTHOU. . . . .	219
VII. — <i>Pierre Lecog</i> , étude de mœurs campagnardes, par le vicomte H. DE TOURNEMINE. . . . .	222
VIII. — <i>Inauguration du monument de Le Sage à Vannes</i> . . . . .	223
IX. — CAUSERIE LITTÉRAIRE : <i>M. Jules Robuchon</i> (suite et fin), par M. EDMOND BIRÉ. . . . .	239
X. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : <i>Nèves et Combats</i> , poésies de M. STÉPHEN LIÉGEARD, par M. LEO LUCAS. — <i>Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne</i> , de M. RENÉ KERVILER; <i>Asphalte et Galets</i> , de M. DE TOURNEMINE; <i>Notice sur la maison de la Fontenelle</i> , de M. PAUL DE CHABOT, par M. O. DE GOURCUFF. — <i>Bossuet, historien du Protestantisme</i> , de M. A. REBELLIAN, par le R. P. BLIARD. . . . .	243
CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES BRETONS : <i>Séance du 17 septembre 1892</i> , par M. D. CAILLÉ, secrétaire. . . . .	252

## OCTOBRE

I. — ETUDES HISTORIQUES BRETONNES : <i>Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine</i> , par M. l'abbé GUILLOTIN DE CONSON. . . . .	263
--	-----

II. — <i>Interrogatoire du sieur de Montlouis</i> , publié par M. A. DE LA BORDERIE, de l'Institut. . . . .	282
III. — <i>Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate</i> (J.-M.-V. KERVILER), publiés par son fils. . . . .	297
IV. — POÉSIE BRETONNE : <i>Gwerz Rozik</i> . . . . .	310
V. — POÉSIES FRANÇAISES : <i>Mon coteau</i> , par M. EMILE GRIMAUD; <i>Brizeux</i> , par M. LOUIS BONNEAU. . . . .	316
VI. — <i>Compte rendu du Congrès de l'Association bretonne</i> , par M. CH. DE LA LANDE DE CALAN. . . . .	322
VII. — NOUVELLES ET RÉCITS : <i>Pierre Lecog</i> (suite), par M. le vicomte DE TOURNEMINE. . . . .	331
VIII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : <i>La Vocation du poète</i> , de M. le comte ALBERT DU BOIS; <i>La Confrérie du Saint-Esprit de Machecoul</i> , de M. le marquis DE L'ESTOURBEILLON; <i>Le Guide du voyageur dans la presqu'île de Rhays</i> , de M. l'abbé MAX. NICOL, par M. O. DE GOURCUFF. — <i>Médailles bretons</i> , de M. O. DE GOURCUFF; <i>Journal du chirurgien-major de la frégate l'Aréthuse</i> , publication de M. LE BEAU, par M. D. CAILLÉ. . . . .	339

## NOVEMBRE

I. — UNE PAGE D'HISTOIRE : <i>Les Rohan et les Chabot à la Rochelle</i> , par M. le C <sup>te</sup> DE CHABOT. . . . .	343
II. — <i>Chants de divers pays</i> , par HIPP. LUCAS. . . . .	360
III. — <i>Interrogatoire du sieur de Montlouis</i> (suite), publié par M. A. DE LA BORDERIE, de l'Institut. . . . .	367
IV. — <i>La défense des côtes de Bretagne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles</i> (suite), par M. CH. DE LA LANDE DE CALAN. . . . .	377
V. — POÉSIE BRETONNE : <i>Ur galand trompet</i> , le jeune homme trompé, recueilli et traduit par YAN KERLEN. . . . .	397
VI. — POÉSIE FRANÇAISE : <i>Le bon La Fontaine</i> , par M. le V <sup>e</sup> A. DE KERDREL. . . . .	402
VII. — COÏNS DE BRETAGNE : <i>Marie-Rose</i> , par SYLVANE. . . . .	405
VIII. — NÉCROLOGIE : <i>Julien Duchesne; le vicomte de Cornulier-Lucinière</i> . . . . .	413
IX. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : <i>Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1890</i> de M. LÉON MAITRE, par M. S. DE LA NICOLLÈRE. — <i>Les Mémoires de Saint-Simon et le P. Le Tellier</i> , du P. BLIARD, par G. LAUNAY. — <i>Essai de rythmique comparée</i> , de R. DE LA GRASSERIE; <i>Jeanne d'Arc de KERMARÉ</i> ; <i>Mes conclusions sociologiques</i> , du C <sup>te</sup> DE CHAMBRÉS; <i>L'Anarchisme littéraire, les différentes écoles</i> , de M. ANATOLE BAÏF; <i>D'Auray à Carnac par Plouharnel</i> , de M. LOUIS BONNEAU, par O. DE GOURCUFF. — <i>Christophe Colomb</i> , discours prononcé par le P. DIBON, dans la cathédrale de Rouen, par D. CAILLÉ. . . . .	416



## DÉCEMBRE

I. — ETUDES D'HISTOIRE BRETONNE : <i>Les grandes seigneuries de Bretagne (suite)</i> , par M. le chanoine GUILLOTIN DE CORSON. . . . .	431
II. — <i>Chants de divers pays, poésies inédites</i> d'HIPPOLYTE LUCAS (suite). . . . .	447
III. — <i>Les Chabot et les Rohan à la Rochelle (suite et fin)</i> , par M. le comte DE CHABOT. . . . .	455
IV. — POÉSIES FRANÇAISES : A. <i>Octogénaire</i> , par H. MINIER; — B. <i>La mort des fleurs</i> , par P. GIQUELLO. . . . .	472
V. — NOUVELLES ET RÉCITS : <i>Pierre Lecoq (fin)</i> , par le vicomte DE TOURNEMINE. . . . .	475
VI. — VARIÉTÉS LITTÉRAIRES BRETONNES : <i>Une histoire de Bretagne en vers</i> , par O. DE GOURCUFF. . . . .	486
VII. — NÉCROLOGIE : Prosper Coignet. . . . .	491
VIII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : <i>La chute de l'ancienne France; Débats de la Révolution</i> , par MARIUS SÉPÉT; <i>Curiosités révolutionnaires du Gers</i> , de R. TARBOURIECH; <i>Le salon de peinture à l'Exposition de Vannes</i> , de M. A. R., par M. O. DE GOURCUFF. — <i>Les voix du passé</i> , poésies de JEAN MARCHEUX; <i>Etude sur l'instruction primaire avant 1789 dans le diocèse d'Angers</i> , de M. l'abbé URSEAU; <i>Séance de la Société académique de Nantes du 28 novembre 1892; Fête de l'école Albert-le-Grand et banquet du 15 novembre 1892</i> , par M. D. CAILLÉ. — <i>Poésies</i> , de M. D. CAILLÉ, par M. JOSEPH ROUSSE. — <i>Inauguration de la statue de Pierre Belon à Fouletourte</i> ; <i>Discours de M. l'abbé Le Mée</i> , par M. O. DE GOURCUFF. — <i>Les Sentiments</i> , poésies de M. R. DE LA GRASSERIE, par L. DE KERFÉNIC. . . . .	492

## TABLE DES ARTICLES

### PAR ORDRE DE MATIÈRES

## HISTOIRE

ETUDES HISTORIQUES BRETONNES. — La Bretagne au XVII<sup>e</sup> siècle : Madame de Sévigné à Rennes en 1680, par M. Arthur de la Borderie de l'Institut, p. 5-18. — La défense des côtes de la Bretagne, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, par M. G. de la Lande de Calan, p. 97-108, 198-207, 377-396. — Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine, par M. l'abbé Guillotin de Corson, 263-281, 431-447.

ETUDES HISTORIQUES. — Une page d'histoire : Les Rohan et les Chabot à la Rochelle, par M. le comte de Chabot, 343-359, 455-472.

DOCUMENTS INÉDITS. — Acte de décès du général de Charette de la Contrie 49-50. — Interrogatoire du sieur de Montlouis, publié par M. A. de la Borderie, 282-296, 367-376. — Etudes héraldiques bretonnes. — La noblesse de Bretagne, par M. P. de Lisle, 19-24.

BIOGRAPHIE BRETONNE. — Royou-Guermeur, par M. Trévédy, 25-42, 121-132, 169-179. — Une biographie nantaise : Madame de Lapérouse, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, 133-143. — Le vicomte Paul de Cornulier-Lucinière, capitaine de vaisseau, p. 414-415.

MÉMOIRES ET SOUVENIRS. — Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate (J. M. V. Kerviler), publiés par son fils, p. 297-309.

VARIÉTÉS BRETONNES. — Au pays breton ! Le pardon de Plougrescant et le cantique de sainte Eliboubanc, par M. Arthur de la Borderie, p. 91-96. — Encore l'Uzement de Nantes, par M. le C<sup>te</sup> de Palys, p. 51-56.

## LITTÉRATURE

DOCUMENTS LITTÉRAIRES. — Dix lettres de Boulay-Paty, publiées par D. Caillé, p. 109-120, 180-197. — Chants de divers pays, poésies inédites d'Hippolyte Lucas, p. 360-366, 447-454.

POÉSIES BRETONNES. — *Er valch Perrinig*, la servante petite Perrine, par Yan Kerhien, p. 57-60. — *Rozik*, Eyvarex, par le Barde du Menez-Bré, p. 310-315. — *Ur galand trompet*, le jeune homme trompé, par Yan Kerhien, p. 397-401.

POÉSIES FRANÇAISES. — *Dans la crique de Roguedas*, par Sylvane, p. 61-64. — *Sonnet*, par M. Eugène Manuel, p. 65. — *Remingol*, par M. Jos Parker, p. 66-69. — *Rêves perdus*, par M. Jean Appleton, p. 144-145. — *Vers l'idéal*, *Les exilés*, par M. Yves Berthou, p. 219-221. — *Mon cadeau*, par M. Emile Grimaud, p. 316-320. — *Auguste Brizeux*, par M. Louis Bonneau, p. 321. — *Le bon La Fontaine*, par M. Andren de Kerdel, p. 402-404. — *Octogénaire*, par M. H. Minier, 472-473. — *La mort des fleurs*, par M. P. Giquello, p. 474.

CONTES BRETONS. — *Contes de la Haute-Bretagne*, par M. Paul Sébillot, p. 43-48, p. 208-213.

PAYSAGES BRETONS. — Un coin de la Bretagne, *Sainte-Anne d'Auray*, par M. Léo Moro, p. 214-218. — Coins de Bretagne, *Marie-Rose*, par Sylvane, p. 405-412.

RÉCITS ET NOUVELLES. — *Pierre Lecoq*, étude de mœurs campagnardes, par le vicomte H. de Tournemine, p. 222-232, 331-338, 475-485.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — M. Jules Robuchon et ses *Paysages et Monuments de la Bretagne*, par M. Edmond Biré, p. 155-166, 239-242.

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES BRETONNES. — Une histoire de Bretagne en vers au XI<sup>e</sup> siècle, par M. Olivier de Gourcuff, p. 486-490.

COMPTES RENDUS DES LIVRES. — *La Gaule avant les Gaulois*, de M. Alexandre Berhaud, par M. P. de Lisle, p. 70-71. — *La préparation de la guerre de Vendée*, de M. Chassin, tome II et III, p. 72-74. — *La Bretagne aux grands siècles du moyen âge*, de M. Arthur de la Borderie, p. 74-75. — *Une Amazone vendéenne*, de M. C. de la Chanonnie, p. 75. — *Cœur breton*, de M. Yves Berthou, p. 75-77. — *Les Aventures de Mathurin Gondec*, de M. Maxime Audouin, p. 77-78. — *Rimes sincères* de M. Demouth, p. 78, par M. Olivier de Gourcuff. — *La Campagne de Morée*, de M. le Dr Ecot, par M. D. Caillé, p. 69. — *Le Coq de Souigny*, de Jules Grégoire, par M. O. de G., p. 80. — *Le Cœur*, de M. Charles Fusker, par M. Dominique Caillé, p. 146-149. — *Il faut aimer*, d'Aymerillot, par M. D. Caillé, p. 150-151. — *Le Soir de la Vie*, de E. M., par M. V. Caillé, p. 151. — *Les Nuances*, poèmes de M. Guy Ropartz, p. 152-153. — *Lénor* de M. Jos Parker, p. 153-154, par M. Olivier de Gourcuff. — *Poèmes héroïques* de Francis Melvil, par M. Dominique Caillé, p. 154-155. — *Rêves et Combats*, de M. Stéphen Liégeard, par M. Léo Lucas, p. 243-244. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, de M. Kerviler, 15<sup>e</sup> fascicule, par M. Olivier de Gourcuff, p. 245-248. — *Asphalte et Gallets*, du V<sup>e</sup> de Tournemine, p. 248. — *Notice généalogique sur la maison de La Fontenelle*, du V<sup>e</sup> Paul de Chabot, p. 249, par M. Olivier de Gourcuff. — *Bossuet, historien du protestantisme*, de M. Alfred Rébelliau, par M. Bliard, p. 249-252. — *La vocation du poète*, du comte Albert du Bois, p. 339. — *La confrérie du Saint-Esprit à Machecoul*, du marquis de l'Estourbeillon, p. 339-340. — *Guide du voyageur dans la presqu'île de Rhys*, de M. l'abbé Nicol, p. 340, par M. Olivier de Gourcuff. — *Médallions bretons*, de M. Olivier de Gourcuff, p. 340-341. — *Le journal du chirurgien major de la frégate l'Aréthuse*, de M. Le Beau, p. 341-342, par M. D. Caillé. — *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1890*, de M. Léon Maître, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, 416-419. — *Les Mémoires de Saint-Simon et le Père Le Tellier*, du P. Bliard, par M. G. Launay, p. 419-420. — *Ilios et Iliade*, de M. Gaston Sortais, par M. G. Sortais, p. 420. — *Essai de rythmique comparée*, de M. Raoul de la Grasserie, p. 421-422. — *Jeanne d'Arc*, de Kerhalvé, p. 422. — *Mes conclusions sociologiques*, de M. le comte de Chambrun, p. 422-423. — *L'Anarchie littéraire*, de M. Anatole Baju, p. 423. — *D'Auray à Carnac*, par Plouharnel, de M. Louis Bonneau, p. 424-424. — *Christophe Colomb*, discours du R. P. Didon, p. 424, par M. Olivier de Gourcuff. — *Le Prieuré royal de Saint-Magloire de Lehon*, de M. l'abbé Fouéré-Macé, par M. Arthur de la Borderie, p. 424. — *La chute de l'ancienne France*, de M. Marius Sepet, p. 492-493. — *Curiosités révolutionnaires du Gers*, de M. Tarbouriech, p. 494. — *Exposition régionale de Vannes*, de A. R., p. 494-495, par M. Olivier de Gourcuff. — *Les voix du passé* de M. Jehan Marbeuf, p. 495-496. — *Etude sur l'instruction primaire avant 1789 dans*

le diocèse d'Angers, de M. l'abbé Ch. Hurseau, p. 496-498. — *Ecole Albert-le-Grand*, banquet du 15 novembre 1892, par M. D. Caillé, p. 498. — *Poésies*, de M. Dominique Caillé, par M. Joseph Rousse, p. 499-501. — *Les Sentiments*, de M. Raoul de la Grasserie, par M. L. de Kerpenic, p. 501-505.

COMPTES RENDUS DES FÊTES LITTÉRAIRES. — *Inauguration du monument de Le Sage à Vannes*, p. 233-238. — *Séance de la Société académique de Nantes du 18 novembre 1892*, p. 499.

NÉCROLOGIE. — *Madame Alexandre Perthais*, p. 413. — *M. Julien Duchesne*, par L. L., p. 413. — *M. Prosper Cointet*, p. 491.

ASSOCIATION BRETONNE. — *Programme du congrès de Vannes en 1892*, p. 167-168. — *Compte rendu du Congrès de l'Association bretonne*, par M. Ch. de la Lande de Galan, p. 322-330.

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES BRETONS. — *Séance du 17 septembre 1892*, par D. Caillé, secrétaire, p. 252-262.

# TABLE DES MATIÈRES

PAR NOMS D'AUTEURS

- APPLETON (Jean). — *Rêves perdus*, p. 144, 145.
- BARDE DU MENEZ-BRÉ — *Rozik. gwerz*, p. 310-315
- BERTHOU (Yves). — *Vers l'Idéal : Les Exilés*, p. 219-221
- BIRÉ (Edmond). — M. Jules Robuchon et ses *Paysages et monuments de la Bretagne*, p. 155-166, 239-242.
- BLIARD (le P.). — *Bossuet, historien du protestantisme*, de M. A. Rébelliau, p. 249-251.
- BONNEAU (Louis). — *Auguste Brizeux*, p. 321.
- BORDERIE (Arthur de la). — *La Bretagne au XVII<sup>e</sup> siècle*, M<sup>me</sup> de Sévigné à Rennes en 1680, p. 5-18. — *Le Pardon de Plougrescant et le cantique de sainte Elibouane*, p. 91-96. — *Interrogatoire du sieur de Montlouis*, p. 282-296, 367-376. — *Le Prieuré royal de Saint-Magloire de Lehon*, de M. l'abbé Fouéré-Macé, p. 424-430.
- BOULAY-PATY (Evariste). — *Dix lettres publiées par D. Caillé*, p. 109-120, 180-197.
- CAILLÉ (Dominique). — *La Campagne de Morée*, de M. le Dr Ecot, p. 79. — *Le Cœur*, de Ch. Fuster, p. 146-149. — *Il faut aimer*, d'Aymerilloit, p. 150-151. *Le Soir de la vie* de E. M., p. 151. — *Poèmes héroïques*, de Francis Melvil, p. 154-155. — *Médailleurs bretons*, d'Olivier de Gourcuff, p. 340-341. *Le Journal du chirurgien-major de la frégate l'ARTHUSE*, de M. Le Beau, p. 341-342. — *Les voix du passé*, de M. Jehan Marbeuf, p. 495-496. — *Étude sur l'instruction primaire avant 1789 dans le diocèse d'Angers*, de M. l'abbé Urseau, p. 496-498. — *Ecole Albert-le-Grand : BANQUET DU 15 NOVEMBRE 1892*, p. 498. — *Séance de la Société académique de Nantes du 28 novembre 1892*, p. 499.
- CALAN (Ch. de la Lande de). — *La défense des côtes de la Bretagne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, p. 97-108; 198-207; 377-396. — *Compte rendu du congrès de l'Association bretonne à Vannes*, p. 322-330.
- CHABOT (C<sup>te</sup> de). — *Les Rohan et les Chabot à la Rochelle*, p. 343-359; 435-471.
- FLEURIAS (P.). — *Ilios et Iliade*, de M. Gaston Sortais, p. 420.
- GIGUELLO (P.). — *La mort des fleurs*, p. 474.
- GOURCUFF (Olivier de). — *La préparation de la guerre de Vendée*, de M. Chassin, p. 72-74. — *La Bretagne aux grands siècles du moyen âge*, de M. Arthur de la Borderie, p. 74-75. — *Une amazone vendéenne*, de M. C. de la Chanonie, p. 75. — *Cœur breton*, de M. Yves Berthou, p. 75-77. — *Les Aventures de Mathurin Gones*, de M. Maxime Audouin, p. 77-78. — *Âmes sincères*, de M. Demouth, p. 78. — *Le Coq de Souvigny*, de Jules Gringoire, p. 80. — *Les Naances*, de M. Guy Ropartz, p. 122-123. — *Lenor*, de M. Jos Parker, p. 153-154. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne* — 15<sup>e</sup> fascicule — de M. René Kerviler, p. 245-248. — *Asphalte et galets*, du vicomte de Tournemine, p. 248. — *Notice généalogique sur la maison de La Fontenelle*, du vicomte Paul de Chabot, p. 249. — *La vocation du poète*, du comte Albert du Bois, p. 339. — *La confrérie du Saint-Esprit de Machedoul*, du marquis de l'Estourbeillon, p. 339-340. — *Guide du voyageur dans la presqu'île de Rhys*, de M. l'abbé Nicol, p. 340. — *Essai de rythmique comparée*, de M. R. de la Grasserie, p. 421-422. — *Jeanne d'Arc*, de Kerhalver, p. 422. — *Mes conclusions sociologiques*, de M. le comte de Chambrun, p. 422-423. — *L'Anarchie littéraire*, de M. Anatole Basin, p. 423. — *D'Auray à Carnac par Plouharnel*, de M. Louis Bonneau, p. 423-424. — *Christophe Colomb*, discours du R. P. Didon, p. 424. — *Une histoire de Bretagne en vers au XV<sup>e</sup> siècle*, p. 486-490. — *La chute de l'ancienne France*, de M. Marius Sôpet, p. 492-493. — *Curiosités révolutionnaires du Gers*, de feu A. Tarbouriech, p. 494. — *Exposition régionale de Vannes*, de A. R., p. 494-495.
- GRIMAUD (Emile). — *Mon coteau*, p. 316-320.
- GUILLOTIN DE CORSON (le chanoine). — *Les gains des seigneurs de Bretagne comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine*, p. 263-281, 431-447.
- KERDREL (V. Audren de). — *Le bon La Fontaine*, p. 402-404.
- KEHLEN (Yan). — *Er vatêh Perrinig*, p. 57-60. — *Ur galant trompet*, p. 397-401.
- KERPENIC (L. de). — *Les Sentiments*, de M. Raoul de la Grasserie, p. 501-505.
- KERVILER (J.-M.-V.). — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate*, publiés par son fils, p. 297-309.
- LAUNAY (G.). — *Les Mémoires de Saint-Simon et le Père Le Tellier*, du P. Bliart, p. 419-420.
- LIBLE (Vicomte P. de). — *La noblesse de Bretagne*, p. 19-24. — *La Gaule avant les Gaulois*, de M. Alexandre Bertrand, p. 70-71.
- LUCAS (Hippolyte). — *Chants de divers pays*, poésies inédites, 360-366, 447-454.
- LUCAS (Léo). — *Rêves et Combats*, de M. Stéphane Liégeois, p. 243-244 M. Julien Duchesne, p. 413.
- MANUEL (Eugène). — *Sonnet*, p. 65.
- MINIER (Hippolyte). — *Octogénaire*, p. 472-473.
- MORO (Léo). — *Un coin de la Bretagne : Sainte-Anne d'Auray*, p. 214-218 Nicollière-Teljeiro (S. de la). — *Une biographie nantaise : Madam e*

de Laperouse, p. 133-143. — *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1890*, de M. Léon Maitre, p. 416-419.

PALYS (C<sup>te</sup> de). — *Encore l'Ézement de Nantes*, p. 51-56.

PARKER (Jos). — *Ramengol*, p. 66-69.

ROUSSE (Joseph). — *Poésies*, de M. Dominique Caillé, p. 499-501.

SÉBILLOT (Paul). — *Contes de la Haute-Bretagne*, p. 43-38 ; 208-213.

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS. — *Compte rendu de la séance du 17 septembre 1892*, p. 252-262.

SYLVANE. — *Dans la crique de Roguédas*, p. 61-64. *Coins de Bretagne : Marie-Rose*, p. 405-412.

TOURNEMINE (V<sup>te</sup> H. de). — *Pierre Lecoq étude de mœurs campagnardes*, p. 222-232 ; 331-338 ; 475-485.

TÉVÉDY. — *Royou-Guermeur*, p. 25-42 ; 121-132 ; 169-179.



Le Gérant : R. LAFOLYÉ.